Document d'orientation

Élaboration et mise en œuvre d'un système national de suivi et d'évaluation pour la protection, les soins et le soutien des orphelins et des enfants vulnérables vivant dans un monde confronté au VIH/SIDA

Document de travail
Septembre 2009

unissons-nous
pour les enfants

unicef

Crédit couverture
(en haut à gauche, puis dans le sens des aiguilles d'une montre)

© UNICEF/NYHQ2004-1202/Vitale
© UNICEF/NYHQ2005-1782/Pirozzi
© UNICEF/NYHQ2006-0409/Pirozzi
© UNICEF/NYHQ2005-2039/DeCesare

Acronymes

CBO	Organisation communautaire
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CNLS	Conseil national de lutte contre le SIDA
EDS	Enquêtes démographiques et de santé
EGIM/MICS	Enquête en grappes à indicateurs multiples
EIS	Enquête sur les indicateurs du SIDA
ETII	Équipe de travail interinstitutions
ETS	Enfants touchés par le SIDA
FBO	Organisation religieuse
GPF	Forum mondial des partenaires
LSMS	Enquête sur la mesure du niveau de vie
OEV	Orphelins et enfants vulnérables
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAN	Plan d'action national
RAAAP	Évaluation rapide, analyse et planification des interventions
RO	Recherche opérationnelle
S&E	Suivi et évaluation
UNGASS/SIDA	Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise

Sommaire

Introduction et contexte

	Contexte	**7**
	Objectif de ce document	**8**
	Destinataires	**8**
	Organisation du document	**8**
	Mode d'emploi du document	**9**
	Remarque terminologique	**9**

Première partie : Suivi et évaluation

1.1	Pourquoi faut-il suivre et évaluer les programmes en faveur des OEV ?	**10**
1.2	Qu'est-ce que le S&E ?	**10**
1.3	Le suivi et l'évaluation dans le cadre d'un cycle de programmation	**11**
1.4	Nécessité d'harmoniser les systèmes de S&E	**12**
1.5	Les composants du système national de S&E	**13**
1.6	Principales difficultés habituellement rencontrées lors de l'élaboration d'un système de S&E des ripostes nationales en faveur des OEV	**13**

Deuxième partie : Comprendre le contexte dans lequel le système de S&E des ripostes nationales sera élaboré

2.1	Organiser de vastes consultations	**14**
2.2	Évaluer la situation des OEV et les ripostes au niveau national	**14**
2.3	Localiser le Plan d'action national en faveur des OEV	**17**
2.4	Identifier les mécanismes de S&E en place dans le Plan d'action national	**17**
2.5	Évaluer les capacités de S&E existantes	**18**

Troisième partie : Élaborer le Cadre conceptuel du S&E de l'action nationale en faveur des OEV

3.1	Étape 1 : Étudier le Plan national en faveur des OEV	**20**
3.2	Étape 2 : Organiser une réunion des parties concernées pour élaborer le Cadre conceptuel	**22**
3.3	Étape 3 : Définir la population visée	**23**
3.4	Étape 4 : Étudier l'objectif global	**25**
3.5	Étape 5 : Étudier les objectifs du Plan national	**26**
3.6	Étape 6 : Définir les domaines prioritaires	**27**
3.7	Étape 7 : Définir les indicateurs de base des résultats	**28**
3.8	Étape 8 : Définir les grands indicateurs de base	**30**

Quatrième partie : Élaborer les éléments mécaniques du système de S&E pour les OEV

4.1	Étape 1 : Compréhension des données nécessaires	**33**
4.2	Étape 2 : Mise au point du mécanisme de flux de données	**34**
4.3	Étape 3 : Sélection et mise au point des mécanismes et outils de collecte des données	**37**
4.4	Étape 4 : Production du mécanisme de saisie des données	**39**
4.5	Étape 5 : Gestion des données	**39**
4.6	Étape 6 : Utilisation et diffusion des données	**40**

Cinquième partie : Compiler le tout

5.1	Expérimenter le système	**43**
5.2	Élaborer le plan global de S&E des actions pour les OEV	**44**
5.3	Renforcer les capacités	**45**
5.4	Évaluation et recherche opérationnelle	**46**
5.5	Budgétiser l'élaboration et la mise en œuvre du système de S&E	**49**

Suite du sommaire (Annexes)

Annexe A : Composants principaux d'un système national opérationnel de S&E sur le VIH **53**
Annexe B : Définition des « OEV » **54**
Annexe C : Cadre de sélection des indicateurs (apports, produits, résultats, impact) **58**
Annexe D : Exemples de guide d'indicateurs **60**
Annexe E : Liste de contrôle pour le suivi d'un S&E pilote – l'exemple du Zimbabwe **61**
Annexe F : Exemple de compte-rendu mensuel d'activité des exécutants **66**
Annexe G : Exemple de livre de compte-rendu d'activité **67**
Annexe H : Exemple de liste de contrôle de l'évaluation des capacités de S&E **68**
Annexe I : Exemple d'outil de collecte des données au niveau communautaire **70**
Annexe J : Approches éthiques de la collecte d'informations auprès d'enfants et d'adolescents **71**

Remerciements

Ce document d'orientation est le fruit des efforts conjoints de plusieurs agences et personnes qui s'emploient à améliorer la situation des orphelins et des enfants vulnérables, notamment ceux qui sont touchés par le VIH/SIDA.

L'UNICEF a coordonné l'élaboration de ce document dans le cadre du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de l'Équipe de travail interinstitutions sur les enfants et le VIH/SIDA. Au moment de la production du document, le groupe était composé des membres suivants : Priscilla Akwara (UNICEF New York), Gretchen Bachman (USAID), Jane Begala (Futures Group International), Patricia Lim Ah Ken (UNICEF New York), Ronnie Lovich (Save the Children), Chewe Luo (UNICEF New York), Doreen Mulenga (UNICEF New York), Beverly Nyberg (OGAC/PEPFAR-Dept of State) et Chunnong Saeger (USAID). Tous ont contribué à orienter et à définir le cadre de ce document.

Un groupe de référence technique a révisé le document et apporté de précieux renseignements, ainsi que les exemples de pays qui figurent dans ces pages. Ce groupe était composé de Mini Bhaskar (UNICEF Inde), Penelope Campbell (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe), Matthew Dalling (UNICEF Namibie), Johannes John-Langba (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe), Christine Kabore (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale), Mary Mahy (ONUSIDA Namibie), Humphrey Moyo (ministère de la Santé du Malawi) et Zodwa Mthethwa (UNICEF Swaziland).

Nous tenons tout particulièrement à remercier le Ministère du travail et des services sociaux du Gouvernement du Zimbabwe, le Secrétariat du Plan d'action national pour les OEV, le Conseil national du SIDA ainsi que les partenaires non gouvernementaux du Zimbabwe, qui ont participé au développement et au lancement du système d'Évaluation&Suivi visant à suivre la mise en œuvre du programme OEV au Zimbabwe et dont on a tiré de nombreux enseignements. Roeland Monasch, Minne Alderlieste et Frank Chikhata (UNICEF Zimbabwe), ont également joué un rôle important dans l'animation de ce processus. Nous remercions aussi Lucy Braun (anciennement UNICEF New York) et Rekha Viswanathan (UNICEF New York) pour la mise en forme du document final et Elena Ruiz-Roman (UNICEF Zimbabwe) pour son aide dans l'élaboration d'outils d'évaluation des capacités.

L'auteur principal de ce document est Susan Laver (UNICEF Zimbabwe), en étroite collaboration avec Behzad Noubary (UNICEF New York).

Introduction et contexte

Contexte

Le VIH et le SIDA ont profondément transformé la manière de grandir de millions d'enfants. En 2008, on estimait que 2 millions d'enfants de moins de 15 ans vivaient avec le VIH. Fin 2007, ils étaient environ 15 millions d'enfants de moins de 18 ans à avoir perdu un de leurs parents ou les deux à cause du SIDA. Et ils sont des millions de plus à vivre dans une pauvreté accrue, à abandonner leurs études et à souffrir de discrimination par suite de l'épidémie[1].

Compte tenu de l'impact énorme du VIH et du SIDA sur la vie des orphelins et des enfants vulnérables (OEV), d'importantes ressources ont été mobilisées pour atténuer leurs effets sur cette partie de la population. Au niveau mondial, une Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA a été adoptée en juin 2001 lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU (UNGASS) consacrée au VIH/SIDA. Cette Déclaration d'engagement appelait tous les pays à lancer une série de mesures de lutte contre le VIH/SIDA. Trois articles de la Déclaration sont spécialement consacrés aux enfants rendus orphelins ou vulnérables par le VIH/SIDA. Ce sont ce que les praticiens de ce domaine appellent les « objectifs de l'UNGASS pour les OEV ».

Depuis l'adoption de la Déclaration d'engagement, un Cadre stratégique pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH et le SIDA a été élaboré. Ce cadre délimite des domaines d'action et donne des indications opérationnelles aux gouvernements et aux autres partenaires essentiels qui travaillent à la réalisation des objectifs de la Déclaration. Cinq stratégies principales, approuvées par le Comité des organismes coparrainants du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), ont été réitérées lors de la réunion mondiale des partenaires consacrée aux orphelins et aux enfants vulnérables (voir l'encadré ci-dessous).

Les cinq stratégies principales du cadre pour la protection, les soins et le soutien aux OEV[2]

1. Renforcer la capacité des familles à prendre en charge et à protéger les orphelins et les enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA ;
2. Mobiliser et renforcer les mesures de riposte de proximité ;
3. Garantir l'accessibilité des services essentiels aux orphelins et aux enfants vulnérables ;
4. Faire en sorte que les gouvernements protègent les enfants les plus vulnérables ; et
5. Intensifier la sensibilisation pour créer un environnement favorable aux enfants touchés par le VIH/SIDA.

Partant de la Déclaration d'engagement, un groupe consultatif composé de directeurs de programmes de différents pays, de spécialistes du suivi et de l'évaluation (S&E) et de chercheurs, a regroupé 37 activités principales destinées à améliorer le bien-être des orphelins et des enfants vulnérables dans 10 domaines prioritaires qui doivent être pris en charge et surveillés au niveau national. Il s'agit des domaines suivants : (1) politiques et stratégies ; (2) ressources et mobilisation des ressources ; (3) capacité des familles ; (4) capacité des communautés ; (5) sécurité alimentaire et nutrition ; (6) santé ; (7) éducation ; (8) protection ; (9) soutien psychosocial ; et (10) soins en institution/abri.

L'UNICEF s'est appuyé sur ce processus pour élaborer une série d'indicateurs « de base » permettant de mesurer la réalisation des objectifs de l'UNGASS au niveau national. Un *Guide du suivi et de l'évaluation de la réponse nationale face au problème des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA* (*Guide du S&E pour les OEV*) est actuellement disponible en complément[3]. Depuis 2005, des soutiens sont accordés aux pays qui, au niveau national, mettent en place un suivi et une évaluation des efforts déployés pour la réalisation des programmes en faveur des OEV.

À la suite du premier Forum mondial des partenaires (GPF) consacré aux enfants affectés par le SIDA, en 2003, une coalition de donateurs a initié un processus d'évaluation rapide, d'analyse et de planification des interventions (RAAAP) dans 16 pays à forte prévalence. Cette initiative d'urgence a

[1] UNICEF, ONUSIDA, OMS, FNUAP, *Enfants et SIDA : un bilan de la situation*, UNICEF, New York, décembre 2008. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.unicef.org/french/publications/index_38048.html>

[2] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Cadre pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et enfants vulnérables vivant dans un monde avec le VIH et sida*, UNICEF, New York, juin 2004. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.unicef.org/aids/files/Framework_French.pdf>

[3] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Guide du suivi et de l'évaluation de la réponse nationale face au problème des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida*. UNICEF, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>

identifié et catalysé les actions nécessaires pour appliquer plus largement les ripostes nationales et multisectorielles à destination des orphelins et des enfants vulnérables, y compris l'élaboration de plans d'action nationaux (PAN) en faveur des OEV[4].

Objectif de ce document

Bien qu'un certain nombre de pays aient établi un plan de riposte national en faveur des OEV et que le Guide du S&E pour les OEV5 fournisse des indicateurs spécifiques permettant de suivre et d'évaluer ces ripostes nationales, les systèmes nationaux de suivi des OEV restent faibles dans la plupart des pays. Cela provient en partie du manque d'indications sur les particularités d'élaboration des systèmes de S&E, qui prennent en compte les activités variées, parfois dépourvues de coordination, de différents secteurs et acteurs nationaux, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires et les organisations religieuses.

Le présent document a pour objectif de combler ce manque en illustrant les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un système qui permet de suivre les ripostes nationales pour la protection, les soins et le soutien des OEV. Il témoigne des efforts déployés par différents pays du monde pour mettre en place des systèmes de S&E et, dans les cas pertinents, rapporte les enseignements tirés.

Ce document n'est pas destiné à servir de guide de suivi et d'évaluation ou de manuel des opérations. Il vient plutôt compléter les documents existants dans le domaine du S&E des actions en faveur des OEV. Ces textes sont indiqués en référence, avec des adresses Internet lorsque celles-ci étaient disponibles, pour permettre au lecteur de rechercher de plus amples informations.

Destinataires

Le présent document est destiné aux personnes chargées de diriger la riposte nationale pour la protection, les soins et le soutien aux OEV. Bien qu'il varie selon les pays, ce groupe englobe habituellement les gouvernements nationaux, les ministères de la Protection sociale, les partenaires du développement, les directeurs de programmes sectoriels et les partenaires de la société civile qui fournissent directement des services aux enfants dans le besoin.

Plus spécifiquement, ce document intéressera en particulier les personnes chargées du suivi et de l'évaluation des réponses nationales au problème des OEV. Cette responsabilité relève souvent de la compétence de l'organisme public chargé d'élaborer les plans nationaux en faveur des enfants (tels qu'un plan national en faveur des OEV).

Organisation du document

Ce document est constitué de cinq parties. La première partie présente brièvement ce que sont le suivi et l'évaluation. La deuxième partie examine les raisons pour lesquelles il est indispensable de comprendre le contexte dans lequel le système de S&E est élaboré. La troisième partie est consacrée à l'élaboration du Cadre conceptuel du système de S&E des actions nationales pour les OEV. La quatrième partie décrit quant à elle la « mécanique » du système de S&E (flux de données, collecte, analyse, utilisation, puis diffusion des données, contrôle qualité, gestion et renforcement des capacités). La cinquième partie conclut le document en abordant l'expérimentation des systèmes, l'élaboration des plans de S&E, le renforcement des capacités et les considérations budgétaires.

Des annexes sont fournies à titre de référence lorsqu'il a semblé utile d'apporter des informations complémentaires.

[4] D. Webb et coll. « Supporting and sustaining national responses to children orphaned and made vulnerable by HIV and AIDS: Experience from the RAAAP exercise in sub-Saharan Africa », *Vulnerable Children and Youth Studies*, août 2006, p. 170-179.

[5] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Guide du suivi et de l'évaluation de la réponse nationale face au problème des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida*. UNICEF, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>

Mode d'emploi du document

Ce document d'orientation peut permettre de mettre au point une méthodologie commune pour l'élaboration d'un système de S&E des actions nationales en faveur des OEV. L'approche par étapes présentée dans ces pages peut être adaptée pour servir de guide à l'élaboration d'un système de S&E. Elle peut aussi être utilisée comme complément d'informations sur les formations au S&E ou fournir des conseils techniques et une forme d'assistance.

Bien qu'il soit recommandé de suivre les étapes décrites dans les parties 3 et 4 dans l'ordre indiqué, il n'est pas indispensable de respecter l'ordre donné aux cinq parties du document. Les lecteurs pourront ainsi juger utile de s'intéresser d'abord aux sections consacrées à l'élaboration du plan général de S&E et à l'établissement du budget dans la Cinquième partie, avant de s'atteler à l'approche par étapes des parties 3 et 4. Il vous est donc recommandé de considérer le document dans son ensemble et d'adapter son utilisation en fonction de vos besoins.

Remarque terminologique

Pour faciliter la lecture de ce document, l'acronyme OEV remplace les mots « orphelins et enfants vulnérables vivant dans un monde confronté au VIH/SIDA ». En fonction du contexte national, chaque pays déterminera différemment la population visée par sa riposte en faveur des enfants dans le besoin. Le terme OEV tel qu'il est utilisé ici est un terme générique désignant le groupe qui doit bénéficier des actions nationales.

L'Annexe B approfondit l'étude du processus de définition des « OEV ».

Première partie : Suivi et évaluation[6]

Le présent guide étant consacré à l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation des activités des programmes en faveur des OEV, le thème du S&E proprement dit ne sera donc pas abordé dans le détail. Il existe plusieurs textes et documents d'orientation d'excellente qualité qui décrivent comment mettre en place des systèmes nationaux de S&E. Les lecteurs sont encouragés à consulter les principales références bibliographiques citées tout au long du document[7].

1.1 Pourquoi faut-il suivre et évaluer les programmes en faveur des OEV ?

La demande d'informations sur l'impact des politiques et programmes nationaux pour la protection, les soins et le soutien des OEV ne cesse d'augmenter. Il est donc important de relier les activités prévues et les résultats anticipés à ce qui a été réellement accompli et, pour ce faire, il est recommandé de mettre en place un système de suivi et d'évaluation du processus. Le S&E des programmes pour les OEV doit donc permettre de mieux comprendre ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce que l'on peut faire pour améliorer progressivement la programmation. Autrement dit, il aide à :

- Suivre les apports, les activités et les produits ;
- Indiquer les objectifs qui ont été atteints – ou non ;
- Mettre en évidence les points forts et les lacunes des services prodigués ;
- Produire les informations complémentaires nécessaires à la gestion du projet, à sa planification et à sa promotion ;
- Servir de base à la compréhension des résultats à moyen terme et de l'impact des efforts déployés collectivement au fil du temps.

Si le système est élaboré et mis en œuvre selon une approche réellement participative, il offre l'avantage supplémentaire de rassembler tous les acteurs. Cela permettra de faire connaître le S&E et les besoins en données des différents programmes et communautés, y compris ceux qui mettent en œuvre les activités en faveur des OEV.

1.2 Qu'est-ce que le S&E ?

Les termes « suivi » et « évaluation » ont une définition variable et sont parfois utilisés de manière interchangeable, mais ils remplissent des fonctions tout à fait différentes. Il est cependant de plus en plus admis que :

> Le **suivi** est une procédure de routine qui consiste à surveiller les apports et les produits. Elle doit fournir des informations indiquant si une intervention est en bonne voie et ne dépasse pas le budget ; par exemple, si elle atteint le nombre voulu de ménages avec des OEV ou si le nombre d'enregistrement de naissances est en augmentation.
>
> L'**évaluation** correspond davantage à la mesure des changements qui découlent des actions du programme au fil du temps. Ainsi, par exemple, on évalue les effets des programmes de repas scolaires en mesurant l'évolution de l'état nutritionnel des enfants participants.

Le processus de suivi et d'évaluation est guidé par un cadre conceptuel comportant deux composants principaux, à savoir le suivi et l'évaluation, dans lequel :

> **Toutes** les organisations doivent mettre en place un suivi des apports et des produits afin de suivre les services, les bénéficiaires et les ressources utilisées.

[6] Le chapitre 2 du *Guide du S&E pour les OEV* fournit une bonne vue d'ensemble du suivi et de l'évaluation en rapport avec les OEV. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>

[7] Le site d'informations de Global HIV M&E (S&E du VIH au niveau mondial) est une bonne ressource dans ce domaine : <http://www.globalhivmeinfo.org>

La plupart des organisations doivent élaborer des stratégies d'évaluation de leurs activités via une évaluation de la procédure, ce qui demande davantage de temps et d'efforts.

Certaines organisations seulement mettent en place des évaluations des résultats, car cela exige un niveau encore supérieur d'expertise, de formation et d'autres ressources.

Seul **un petit nombre** d'organisations, habituellement des organisations de niveau national, par exemple les ministères de tutelle ou les bureaux centraux de statistiques, réalisent un suivi et une évaluation de l'impact, dans le but d'évaluer les effets dans le temps des efforts déployés collectivement par les organisations.

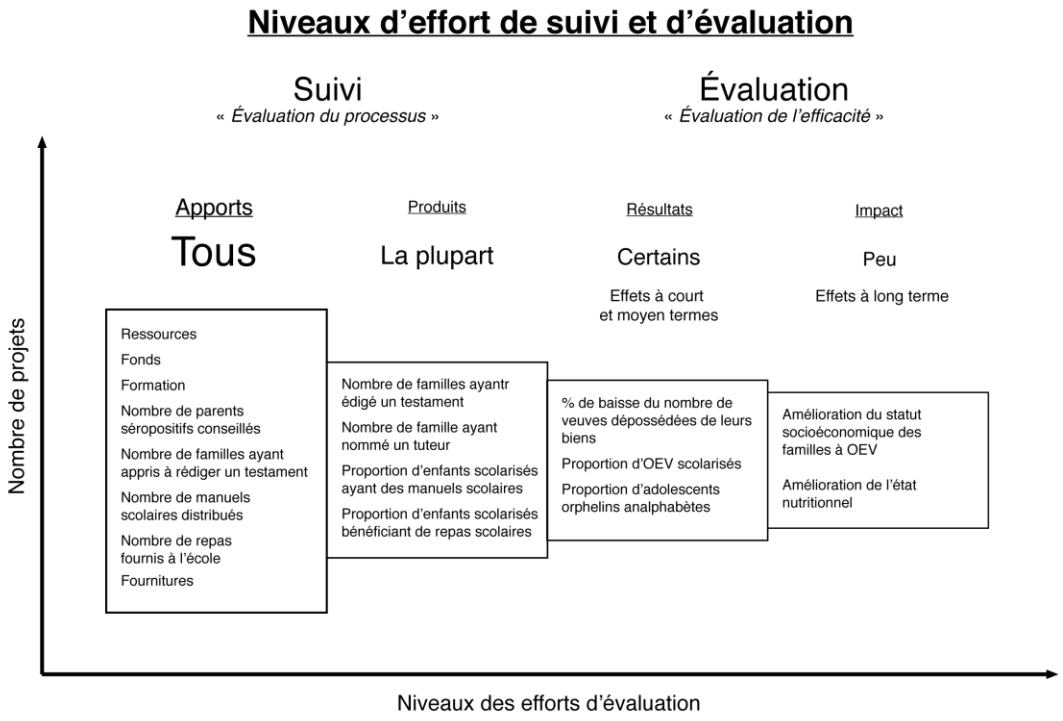

Source : d'après Lampty et Gayle (dir.), *HIV/AIDS Prevention and Care in Resource-Constrained Settings*, Family Health International, 2003.

1.3 Le suivi et l'évaluation dans le cadre d'un cycle de programmation

Le suivi et l'évaluation étant un aspect central de la conception d'un projet et de la gestion d'un cycle de projet[8], ils doivent dans l'idéal être pris en compte dès le début du cycle de projet. Le « cycle de programmation » de la Figure 1.3 illustre le processus cyclique par lequel le suivi et l'évaluation rejoignent la planification et la mise en œuvre.

[8] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Understanding Results-Based Programme Planning and Management: Tools to Reinforce Good Programming Practice*, UNICEF, New York, mai 2005. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.unssc.org/web1/programmes/rcs/cca_undaf_training_material/teamrcs/file.asp?ID=359>

Figure 1.3 : Cycle de programmation[9]

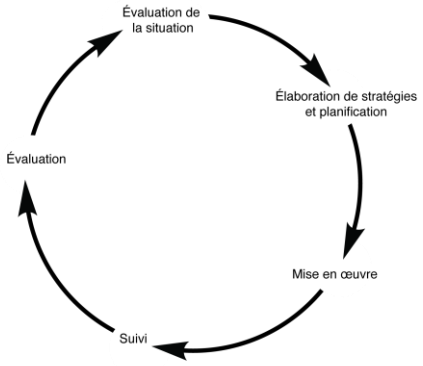

Correctement planifiés, le suivi et l'évaluation des programmes doivent aider les partenaires agissant dans le cadre d'une action nationale en faveur des OEV à :

- Réfléchir sur l'objectif national global et sur la manière dont les objectifs de leur propre programme y participent ;
- Identifier les stratégies les plus efficaces pour atteindre leurs objectifs ;
- Mettre en place un plan de suivi de leurs activités et de leur progression au fil du temps ;
- Prendre des mesures pour faire face aux éventuels problèmes et changements qui surviennent pendant le processus et adapter la stratégie initiale en cas de besoin.

1.4 Nécessité d'harmoniser les systèmes de S&E

Le 25 avril 2004, ONUSIDA, le Royaume-Uni et les États-Unis ont conjointement accueilli une réunion de haut niveau au cours de laquelle les principaux donateurs ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un renforcement des ripostes nationales contre le SIDA sous l'impulsion directe des pays affectés. À cette occasion, ils ont adopté les « Trois principes »[10], pour parvenir à l'utilisation la plus efficace et la plus optimale des ressources et garantir une action rapide et une gestion fondée sur les résultats :

Les Trois Principes

- **Un** cadre d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires ;
- **Un** organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle ; et
- **Un** système de suivi et d'évaluation à l'échelon pays.

Dans la plupart des pays, la responsabilité de la coordination nationale du S&E sur le VIH/SIDA, y compris les programmes visant les OEV, incombe habituellement à des conseils nationaux de lutte contre le SIDA (CNLS). Toutes les ONG et organisations religieuses et communautaires intervenant dans la riposte nationale au problème des OEV doivent donc harmoniser leurs systèmes de collecte de données et de rapports sur le système de S&E des CNLS. Pour cela, il faut harmoniser les indicateurs afin qu'ils ne recoupent pas ceux du système national de S&E et ensuite, en fonction des besoins, élaborer des indicateurs complémentaires pertinents qui traduiront mieux les activités du programme. Les partenaires doivent également travailler en collaboration étroite avec les CNLS pour garantir que les aspects changeants des interventions visant les OEV soient pris en compte dans les versions révisées ou mises à jour de la stratégie nationale de S&E.

[9] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Guide du suivi et de l'évaluation de la réponse nationale face au problème des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida*. UNICEF, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>

[10] Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, *Les Trois principes directeurs : coordination des ripostes nationales au VIH/sida. Principes directeurs à l'intention des autorités nationales et de leurs partenaires*, ONUSIDA, Genève, Suisse, 2006.

1.5 Les composants du système de S&E

Les systèmes de S&E sont constitués de différents composants qui, lorsqu'on les associe, abordent les différentes procédures de collecte des données, de traitement des données, d'analyse, de gestion, de diffusion et d'utilisation efficace des données. Les systèmes de S&E efficaces prendront également en compte les besoins en recherche opérationnelle et en surveillance. Plusieurs textes décrivent la mise en place et la maintenance des systèmes de S&E[11]. Aussi, bien que ces aspects ne soient pas abordés dans le détail dans le présent guide, les 12 composants essentiels d'un système national de S&E sur le VIH sont repris dans l'Annexe A. [12]

1.6 Principales difficultés habituellement rencontrées lors de l'élaboration d'un système de S&E des ripostes nationales en faveur des OEV

Comme indiqué plus haut, les systèmes de S&E doivent servir à des fins concurrentes, parmi lesquelles la responsabilité, l'amélioration du programme, la prise de décision et la diffusion des informations. S'il existe un grand nombre de difficultés reconnues concernant l'élaboration d'un système de S&E cohérent, certaines sont plus particulières au suivi et à l'évaluation des ripostes nationales en faveur des OEV.

De façon générale, cependant, les personnes chargées d'élaborer un système de S&E peuvent être confrontées aux difficultés suivantes :

- Problèmes d'harmonisation : multiplicité des acteurs, des flux de financement, des systèmes de collecte de données, de la charge des rapports ; conciliation de priorités et de perspectives différentes ; adhésion à un système national existant ayant un autre calendrier de rapports ;
- Problèmes de capacité et de leadership, par exemple le manque d'expérience en S&E : qui va diriger ? qui sera responsable ?
- Problèmes d'élaboration et de mise en œuvre des systèmes dans les contextes disposant de peu de ressources ;
- Impossibilité de mesurer les objectifs du programme en raison d'un manque d'attention lors des étapes de planification.

Parmi les difficultés plus spécifiques au développement d'un système de S&E mesurant les programmes d'intervention en faveur des OEV, citons entre autres :

- **Problèmes de définition, pour les raisons suivantes :**
  - Différences selon les contextes et les cultures sur la définition de « vulnérabilité » ou de « OEV » ;
  - Manque de précision sur les bénéficiaires à comptabiliser et ceux à écarter ;
  - Absence de normes indicatives nationales relatives à la fourniture d'interventions de qualité, ce qui se répercute sur la collecte des données ;
- **Problèmes de méthode** pouvant entraîner des difficultés dans les domaines suivants :
  - Estimation, du fait de la variation des méthodes de collecte de données selon les organisations et les pays ;
  - Sélection d'indicateurs mesurables d'apports/produits/résultats/impact englobant les actions nécessairement multisectorielles en faveur des OEV ;
  - Obtention de la taille de l'échantillon, notamment pour les jeunes enfants et ceux vivant en-dehors du foyer (dans la rue, par exemple) ;
- **Problèmes d'éthique**, en particulier ceux qui apparaissent lors de la collecte de données sur des sujets sensibles et sur la santé sexuelle ou reproductive

[11] Citons par exemple *Conseils nationaux du sida : Manuel opérationnel de suivi et d'évaluation*, ONUSIDA/Banque mondiale, ONUSIDA, Genève, août 2002. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/Publications/IRC-pub02/jc808-moneval_fr.pdf>

[12] Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, *Organizing Framework for a Functional National HIV Monitoring and Evaluation System*, ONUSIDA, Genève, avril 2008. Téléchargeable à l'adresse : <http://siteresources.worldbank.org/INTHIVAIDS/Resources/375798-1132695455908/GROrganizingFrameworkforHIVMESystem.pdf>

Deuxième partie : Comprendre le contexte dans lequel le système de S&E des ripostes nationales en faveur des OEV sera élaboré

Dans cette partie du document, nous étudions le processus de compréhension/appréhension du contexte général, qu'il soit politique ou national, dans lequel le système de suivi du programme sera élaboré et mis en œuvre. C'est la première phase de l'élaboration du système. À ce stade, il faut construire une base de connaissances solides sur les facteurs qui influencent la vulnérabilité et la pauvreté, ainsi que sur les mécanismes d'intervention existants et nécessaires.

Il est important de noter que cette étape donne également la possibilité de répertorier les actions existantes, de déterminer qui fait quoi et à quel endroit et de définir les capacités qui existent déjà ou qui sont nécessaires pour améliorer la riposte nationale pour la protection, les soins et le soutien des OEV. ***Ce n'est qu'une fois que le contexte est bien compris que les procédures par étapes (décrites dans les Parties 3 et 4) d'élaboration et de mise en œuvre d'un système de S&E peuvent commencer.***

2.1 Organiser de vastes consultations

Il peut s'avérer difficile de s'écarter des actions sous-nationales qui ont progressivement évolué de façon indépendante pour les réunir en une seule. Pour que le processus aboutisse, il est indispensable de parvenir à une définition commune du problème, des bénéficiaires, des politiques nationales pertinentes, des mécanismes d'intervention proposés et des capacités disponibles. Les consultations les plus vastes sont nécessaires pour éviter toute attente irréaliste.

Il est donc nécessaire, aux premières étapes de la conception du programme, de créer des opportunités d'implication pour l'ensemble des parties concernées au premier chef, à savoir le gouvernement, les autorités locales, la société civile (y compris les ONG, les organisations communautaires et religieuses et les personnes vivant avec le VIH) et en particulier les soignants et les enfants.

L'appropriation conjointe des informations de référence est importante à ce stade, mais la responsabilité de la coordination globale des mécanismes de collecte de données incombe habituellement aux gouvernements nationaux. Il est toutefois courant que des groupes de travail consultatifs ou techniques multisectoriels soient chargés de produire un tableau complet de la situation des OEV.

2.2 Évaluer la situation des OEV et les ripostes au niveau national

L'évaluation de la situation nationale des OEV est un élément fondamental de la démarche car elle contribue à :

- Déterminer l'agenda national d'une approche exhaustive qui gèrera le problème ;
- Définir la population visée ;
- Fixer l'objectif global ;
- Définir des buts mesurables et des objectifs de mise en œuvre réalisables pour les interventions futures ;
- Fournir les références qui permettront de mesurer les progrès dans le temps.

Posez les questions suivantes :

- Qui est concerné ?
- Comment sont-ils concernés ?
- Dans quelle mesure sont-ils concernés ?
- Quels sont les mécanismes en place à l'heure actuelle pour résoudre le problème ? Qui fait quoi ? Où ?
- Quelles sont les capacités nécessaires pour améliorer les interventions ?

Et cherchez les réponses :
Lorsque c'est possible, les données permettant de répondre à ces questions doivent être recueillies auprès de sources multiples et à différents niveaux. Par exemple, plusieurs pays ont réalisé un processus d'évaluation rapide, d'analyse et de planification des interventions (RAAAP) pour guider leur planification et leurs actions. Dans certains pays, ce processus a été suivi d'enquêtes auprès des ménages et d'autres études spéciales explorant plus particulièrement les perceptions des soignants et des enfants.

Les **niveaux différents de données** sont importants car ils nous permettent de parvenir à une compréhension complète de la situation des OEV.

Figure 2.2a : Exemple de données recueillies et agrégées au niveau national : courbes épidémiques estimées du VIH, du SIDA et des orphelins au Zimbabwe[13]

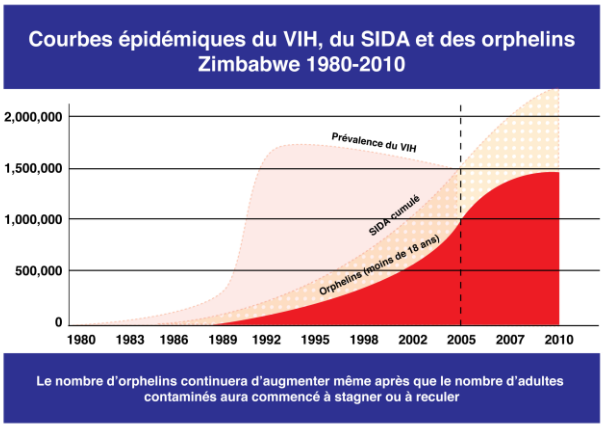
Courbes épidémiques du VIH, du SIDA et des orphelins
Zimbabwe 1980-2010
2,000,000
1,500,000
1,000,000
500,000
0
Prévalence du VIH
SIDA cumulé
Orphelins (moins de 18 ans)
1980 1983 1986 1989 1992 1995 1998 2002 2005 2007 2010
Le nombre d'orphelins continuera d'augmenter même après que le nombre d'adultes contaminés aura commencé à stagner ou à reculer

Au niveau national, les informations relatives à la situation des OEV et à la mesure des progrès de la riposte nationale sont généralement obtenues par le biais de mécanismes de collecte périodique des données qui recourent à des indicateurs de base recommandés, comme ceux identifiés dans le *Guide du S&E pour les OEV*[14]. À ce niveau, les données peuvent être obtenues par les moyens suivants :

- Enquêtes démographiques et de santé (EDS),
- Enquête par grappes à indicateurs multiples (EGIM),
- Enquêtes sur les indicateurs du SIDA,
- Enquêtes sur la mesure du niveau de vie pour la rentabilité.

Ce sont des systèmes de collecte de données de haut niveau qui donnent une mesure quantitative des résultats et de l'impact grâce à la morbidité, la mortalité, les incidences économiques, etc.

Figure 2.2b : Données sur les activités du programme recueillies au niveau sous-national en Tanzanie pour répertorier les activités liées aux OEV[15]

Au niveau sous-national, les données sont recueillies dans l'idéal via :

- Des études spéciales ;
- Des enquêtes auprès des ménages ;
- Des évaluations des capacités organisationnelles.

À ce niveau, la collecte de données quantitatives et qualitatives permet de mieux comprendre la couverture des services, l'accessibilité, le soutien social, les changements de comportement, etc.

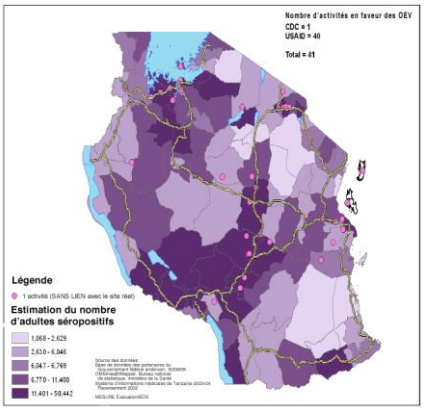

[13] R. Monasch et J. Ties Boerma (2004). « Orphanhood and childcare patterns in Sub-Saharan Africa: an analysis of national surveys from 40 countries », AIDS, vol. 18 (suppl. 2), p. S55-S65. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.aidsonline.com/pt/re/aids/fulltext.00002030-200406002-00007.htm;jsessionid=JlyDhhqMnpr1Zq6YF8vQJOwsXDY2wvil2GHTcq6GznvpXwmBL013!-482373940!181195629!8091!-1>

[14] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Guide du suivi et de l'évaluation de la réponse nationale face au problème des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida*. UNICEF, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>

[15] Base de données des partenaires du Gouvernement fédéral américain, 30/09/05. OMS/HealthMapper, Bureau national de statistique, ministère de la Santé, Système d'informations médicales de Tanzanie, 2003-04. Recensement 2002

Figure 2.2c : Exemple de données tirées d'une étude au niveau communautaire s'intéressant aux besoins des enfants dans un district zimbabwéen.

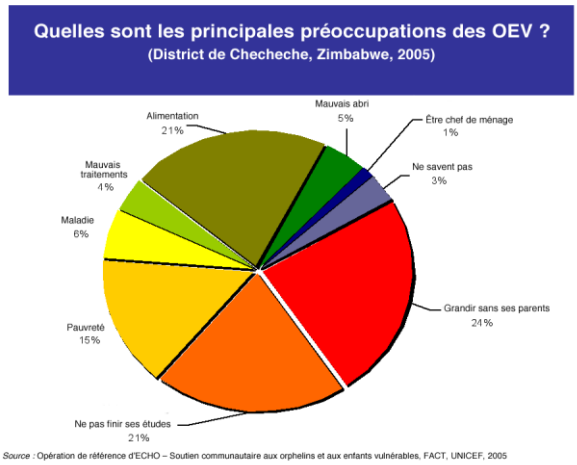
Quelles sont les principales préoccupations des OEV ?
(District de Checheche, Zimbabwe, 2005)
Alimentation 21%
Mauvais abri 5%
Être chef de ménage 1%
Ne savent pas 3%
Mauvais traitements 4%
Maladie 6%
Grandir sans ses parents 24%
Pauvreté 15%
Ne pas finir ses études 21%

Source : Opération de référence d'ECHO – Soutien communautaire aux orphelins et aux enfants vulnérables, FACT, UNICEF, 2005

7

Au niveau communautaire, les méthodes participatives de collecte des données permettent de développer ou d'étayer des conclusions que les données des enquêtes réalisées au niveau national ne permettent pas d'obtenir. En général, ces évaluations confirment les tendances existantes. Elles sont un moyen utile de consulter les enfants et les soignants.
Parmi les méthodes possibles :

- Évaluations rapides
- Groupes de discussion

Chaque niveau de collecte des données a son importance et doit contribuer à la compréhension globale des priorités de la programmation et des besoins en souffrance.

Exemple de pays : Utilisation d'une étude au niveau communautaire pour mieux comprendre la situation des OEV en Inde

Dans un pays comptant un grand nombre de groupes d'enfants vulnérables, y compris les orphelins (que l'on estime à environ 40 millions), une étude qualitative de niveau communautaire[16] a été entreprise pour déterminer les besoins prioritaires des enfants touchés par le VIH/SIDA. L'Inde est pourvue de services publics relativement importants destinés aux enfants, en particulier dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation. L'étude a cependant montré que beaucoup d'enfants vulnérables étaient en fait exclus de ces services en raison de facteurs sociaux comme le sexe, la caste, les attentes des parents et, plus récemment, le VIH/SIDA. Le problème qui est principalement ressorti de cette étude était la stigmatisation associée à la maladie, qui limitait l'accès des enfants aux services essentiels susmentionnés. Du point de vue des programmes et du S&E, la priorité qui est ressortie de l'étude était qu'il fallait garantir et surveiller que les enfants et les familles touchés par le VIH/SIDA n'étaient pas exclus, que ce soit par les autorités, les communautés, par leur propre peur ou par manque d'informations. La méthodologie adoptée pour ces recherches comprenait notamment des groupes de discussion et des entretiens avec des informateurs clés.

Il est important de noter que la décision de mener cette étude a été prise lors d'une rencontre entre partenaires organisée en 2005, la Consultation nationale sur les enfants affectés ou rendus vulnérables par le VIH/SIDA (*National Consultation on Children Affected and Vulnerable to HIV/AIDS*). Toutes les parties concernées ont participé, y compris l'Organisation nationale de contrôle du SIDA (NACO), le département du Développement de la femme et de l'enfant, les exécutants (India HIV/AIDS Alliance, Family Health International, etc.), les partenaires bilatéraux (USAID, DFID, etc.), les organisations religieuses et les réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA et des organisations plus petites. Cette réunion a publié un document d'engagement[17] adoptant le Cadre mondial en faveur des OEV et a également examiné les ripostes existantes consacrées aux enfants touchés par le VIH/SIDA. Cette démarche a permis d'identifier la nécessité de mieux comprendre la situation des enfants affectés par le VIH/SIDA en Inde. Un Groupe de travail national sur les OEV a été créé lors de la réunion, lequel a endossé la responsabilité de produire les éléments dont le Gouvernement avait besoin pour concevoir la stratégie la mieux adaptée pour répondre aux besoins des enfants vulnérables en Inde.
L'étude qualitative « Barriers to Services for Children with HIV-Positive Parents » est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.unicef.org/india/The_Barrier_Study.pdf>.

[16] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Barriers to services for children with HIV-positive parents*, UNICEF, Delhi, 2007. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.unicef.org/india/The_Barrier_Study.pdf>
[17] *The Delhi Commitment: The Panchsheel action for children affected and vulnerable to HIV/AIDS*

2.3 Localiser le Plan d'action national en faveur des OEV

Les plans de suivi des actions nationales pour la protection, les soins et le soutien des OEV portent des noms variés. Dans la plupart des pays, ce sont des « Plans d'action nationaux » (PAN). Dans d'autres, on parle de « plan d'action nationale » ou de « plan de riposte national ». Et dans d'autres pays encore, il se peut qu'il n'y ait pas de plans d'action spécifiques aux OEV. C'est particulièrement le cas dans les milieux à faible prévalence du VIH, où les principales stratégies en faveur des OEV sont intégrées à des plans sectoriels existants (santé, éducation, protection sociale et VIH/SIDA) ou à des instruments de développement régionaux ou nationaux.

Pour simplifier, ce sont les termes « Plan d'action national » ou « Plan national » qui sont utilisés dans ce document.

2.4 Identifier les mécanismes de S&E dans le Plan d'action national

Le Plan d'action national, et en particulier l'élément S&E du Plan national (le cas échéant), doit être examiné en détail et bien compris avant toute décision visant à mettre en œuvre la collecte de données. Bien que la procédure de suivi des programmes en faveur des OEV soit probablement dévolue au ministère mandaté, il est important de prendre conscience que l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation de l'action nationale en faveur des OEV doivent s'inscrire dans le plan plus vaste de suivi et d'évaluation à l'échelon national.

Il est crucial de s'assurer que le système de S&E exploite le plan national élargi de S&E et qu'il s'y inscrit pour plusieurs raisons :

- Collaborer dans les cadres et le système de S&E existants permettra de réaliser des économies importantes en termes de ressources humaines et financières.
- La consultation et la collaboration sont nécessaires pour assurer l'inclusion des collectes de données aux niveaux supérieurs (niveaux de résultats et d'impact), afin d'améliorer la probabilité que les besoins en données sur les OEV soient intégrés dans des systèmes de données existants et reconnus au plan international (les EDS, par exemple).
- Une bonne coordination et une application élargie de la collecte des données devraient permettre d'augmenter la reconnaissance, l'appropriation et l'accessibilité des informations recueillies.

Pour y parvenir, il faut :

- Identifier les efforts de S&E déjà déployés pour le suivi et l'évaluation des programmes en faveur des OEV. En règle générale, les plans nationaux de S&E coordonnés par les Conseils nationaux de lutte contre le SIDA fournissent des directives concernant les mécanismes de coordination du S&E, la collecte de données et les indicateurs de base afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique national sur le VIH/SIDA, y compris les programmes en faveur des OEV ;
- Déterminer les études nationales (EGIM/EDS) qui sont prévues, et si elles incluent des indicateurs clés sur les OEV ;
- Veiller à ce que les initiatives visant à améliorer et à élargir le champ du suivi des programmes en faveur des OEV soient conformes aux exigences nationales en matière de rapports ;
- Admettre que le suivi et l'évaluation des programmes seront effectivement mis en œuvre par les organisations désignées dans le secteur public, le secteur privé et la société civile, mais que la consultation et la collaboration avec l'agence nationale de coordination sont indispensables à la réussite du processus ;
- Participer régulièrement aux forums nationaux relatifs aux S&E, comme les groupes de travail nationaux sur le S&E. Cela augmente la probabilité de parvenir à un accord sur les indicateurs de mesure et l'utilisation efficace des ressources pour le S&E.

Exemple de pays : Intégration des besoins en S&E sur les OEV dans le cadre national de S&E sur le VIH en Namibie

En Namibie, le Plan d'action national pour les OEV a été élaboré par le ministère pour l'Égalité des sexes et la Protection de l'enfance en 2006-2007. Il s'accompagnait d'un plan de suivi et d'évaluation des activités identifiées dans le Plan national. Concis, le plan de S&E sur les OEV donnait des définitions et des sources claires et définissait précisément les responsabilités organisationnelles relatives à la collecte des données. Il comprenait également les données de référence disponibles pour chaque indicateur.

Au total, il a été identifié 73 indicateurs pour le suivi du plan national. Sur ceux-ci, 21 demandaient des informations en provenance d'organisations communautaires (des petites ONG pourvoyant aux besoins essentiels des enfants, fournissant des formations professionnelles, etc.).

Dans le même temps, le ministère de la Santé et des Services sociaux travaillait à l'élaboration d'un Système de suivi des programmes (SSP) qui devait recueillir les données sur les interventions d'ordre non médical et relatives au VIH, à la tuberculose et au paludisme réalisées dans les établissements médicaux. Le ministère pour l'Égalité des sexes et la Protection de l'enfance a négocié avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour inclure 21 questions à indicateurs dans les questionnaires du SSP afin d'éviter que les systèmes ne se chevauchent. Les résultats compilés lui sont remis tous les trimestres afin qu'il puisse les inclure dans son rapport annuel sur les progrès.

Dix-huit indicateurs supplémentaires ont été sollicités dans les enquêtes auprès des ménages. La plupart d'entre eux ont été choisis parmi les indicateurs internationaux identifiés dans le *Guide du S&E pour les OEV*. Ils figurent déjà dans le module des études démographiques et de santé consacré aux OEV, ce qui permet d'éviter des négociations supplémentaires avec les instances chargées de réaliser les enquêtes.

L'élément clé de la réussite namibienne a été le fait que le référent pour le S&E du ministère de l'Égalité des sexes et de la Protection de l'enfance était également membre du comité national de S&E sur le VIH et avait connaissance du SSP. Cette personne a choisi d'inscrire le S&E sur les OEV dans les cadres et systèmes existants. Cela a permis d'économiser des ressources considérables (tant humaines que financières), et le ministère a pu se consacrer à la coordination de la collecte de données au lieu de mettre au point un nouveau système communautaire et d'élaborer une enquête auprès des ménages.

Le PAN namibien pour les OEV est téléchargeable à l'adresse :
<*http://www.unicef.org/infobycountry/files/NPAforOVC-Vol1.pdf*>

Le plan de S&E du PAN en faveur des OEV est téléchargeable à l'adresse :
<*http://www.unicef.org/infobycountry/files/M-E-PlanforNPAforOVCvol2.pdf*>

2.5 Évaluer les capacités de S&E existantes

Il est indispensable de disposer de personnel qualifié pour que le système de suivi et d'évaluation sur les OEV puisse s'inscrire dans le cadre national de S&E. De même, il est crucial d'évaluer la disponibilité des capacités et des ressources afin d'identifier les besoins en formation avant le lancement du système de suivi des programmes. C'est pourquoi il est important d'évaluer les points suivants :

- Quelles sont les capacités de S&E existantes à l'heure actuelle à chaque niveau (national, sous-national, mise en œuvre) ?
- Si des initiatives de renforcement des capacités de S&E sont en place, quel est leur objectif ? Sont-elles pertinentes pour le suivi de l'action en faveur des OEV ?
- Quelles sont les améliorations ou les capacités nouvelles à apporter ?

Comment ?
Réaliser une évaluation des capacités est une première étape importante, qui permet de définir les manques et les besoins qui guideront l'élaboration ultérieure du programme standard de S&E. En fonction des besoins du pays, l'évaluation étudie les points suivants :

- Compréhension normale d'un S&E de base ;
- Compréhension du S&E dans le contexte national ;
- Mode de suivi actuel des interventions en faveur des OEV ;
- Rôles et responsabilités en matière de collecte des données, de mécanismes de comptes-rendus et de saisie des données ;
- Mécanismes mis en place pour le retour d'informations et le contrôle qualité ;
- Capacités insuffisantes et opportunités de renforcer la pratique d'un suivi de routine de l'action nationale pour la protection, les soins et le soutien des OEV.

Pour ce faire, les pays doivent se mettre d'accord sur les points suivants :

- Indicateurs de capacité et outils de S&E spécifiques au pays pour l'évaluation – ceux-ci doivent s'appuyer sur les éventuelles évaluations antérieures des capacités au niveau national ;
- Ressources disponibles pour l'évaluation ;
- Résultats attendus de l'évaluation – recommandation d'un plan de renforcement des capacités ;
- Ressources pour l'élargissement et le renforcement des capacités à un stade ultérieur.

Exemple de pays : Évaluation des capacités de S&E au Zimbabwe

Au Zimbabwe, les capacités des organisations de la société civile (c.-à-d. des exécutants) ont été évaluées afin d'élaborer un programme d'action de renforcement des capacités.

Les capacités organisationnelles des agents d'exécution ont été évaluées dans cinq domaines prioritaires, dont le suivi et l'évaluation. Globalement, par rapport aux autres domaines, l'évaluation a révélé des scores médiocres pour le suivi et l'évaluation. Il y avait des lacunes dans la compréhension du système national de S&E et, surtout, dans les connaissances sur le plan national en faveur des OEV.

L'évaluation a été primordiale, car elle a permis de déterminer les lacunes que les efforts de renforcement des capacités devront combler ; ceux-ci devront améliorer les connaissances sur le système national de S&E, déterminer comment harmoniser le suivi des programmes du plan national pour les OEV avec ce système et préciser le mode de mise en œuvre du système.

Il est plus judicieux d'aborder le renforcement des capacités une fois que le système a été généré. L'une des grandes leçons à retenir a été qu'il fallait veiller à mettre de côté les ressources nécessaires pour ce processus.

La liste de contrôle utilisée au Zimbabwe pour l'évaluation des capacités de S&E figure à l'annexe H.

Troisième partie : Élaborer le Cadre conceptuel du S&E de l'action nationale en faveur des OEV

Après avoir pris en compte la nécessité d'un système cohérent de S&E dans la Deuxième partie, la **Troisième partie** décrit étape par étape la procédure à suivre pour élaborer un Cadre conceptuel. La quatrième partie expliquera ensuite comment élaborer les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre du Cadre conceptuel et enfin, dans la Cinquième partie, il sera présenté des mesures supplémentaires à prendre en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan national de S&E.

Les pierres angulaires d'un système de S&E opérationnel permettant le suivi du plan national sont de nature à la fois conceptuelles et mécaniques :

- **Le Cadre conceptuel** exprime le but global, les objectifs, la mise en œuvre proprement dite et les produits, les résultats et l'impact attendus. Il sert de référence pour la mise en œuvre du système de S&E.
- **Les composants mécaniques** du système s'articulent autour du flux de données, de la collecte, de l'analyse, de l'utilisation et de la diffusion des données, mais aussi du contrôle qualité, de la gestion et du renforcement des capacités.

Ce n'est qu'une fois le Cadre conceptuel et les éléments mécaniques en place que le système de S&E du plan national peut être mis en œuvre.

*Étape 8 : **Définir les indicateurs internationaux de base***
*Étape 7 : **Définir les indicateurs de base des résultats***
*Étape 6 : **Définir les domaines prioritaires***
*Étape 5 : **Étudier les objectifs du plan national***
*Étape 4 : **Étudier l'objectif global***
*Étape 3 : **Définir la population visée***
*Étape 2 : **Organiser une réunion des parties concernées pour élaborer le Cadre conceptuel***
*Étape 1 : **Étudier le Plan national en faveur des OEV***

3.1 Étape 1 : Étudier le Plan national en faveur des OEV

Comme il a été décrit dans la Deuxième partie, avant d'élaborer un Cadre conceptuel pour le S&E de l'action nationale en faveur des OEV, il est important de reprendre le Plan national et de se familiariser avec sa structure et son contenu. Cela exige d'étudier attentivement :

- La définition des bénéficiaires prévus ;
- L'objectif global du plan national et ses différents objectifs pratiques, s'ils existent. Dans le cas contraire, il faut analyser les objectifs et activités clés soutenus par les différents acteurs pour informer la procédure ;
- Les normes indicatives nationales relatives à la fourniture d'une intervention de qualité (si elles existent) ;
- Les domaines prioritaires pour la mise en œuvre du plan national, parfois désignés sous les termes « domaines d'activité principaux », « domaines d'activité », « secteurs d'activité », « domaines prioritaires stratégiques » ou « domaines de résultat principaux » ;
- Les rôles et responsabilités définies dans le Plan national pour la fourniture des interventions ;
- La stratégie de suivi du programme, si elle est décrite ;
- Le composant d'évaluation, s'il existe.

Quelques remarques à propos des Plans d'action nationaux :
Les plans nationaux comportent habituellement une description détaillée des composants du programme et de leurs liens avec l'objectif global, les objectifs spécifiques, les stratégies d'intervention connexes et les résultats escomptés.

Il est encourageant de constater que les plans montrent de plus en plus leur volonté de fournir des plans d'action conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant.[18]

De nombreux plans nationaux sont cependant dépourvus de normes indicatives nationales relatives à la fourniture d'interventions de qualité. Cette activité a tendance à se dérouler seulement après l'élaboration du plan national. Cela pose un problème pour l'élaboration du composant S&E du plan, car la formulation des outils de mesure devient intuitive au lieu d'être objective (voir plus loin l'exemple de pays de l'Ouganda, qui montre un moyen de faire face à cette difficulté).

En outre, dans bien des plans, le mode de mise en œuvre des systèmes de suivi des progrès ou de mesure de l'impact des objectifs déclarés à moyen ou long terme n'est pas toujours précisé clairement. Cela se traduit par :

- Des objectifs globaux exposés en termes vagues et difficiles à atteindre, par ex. « l'accès à une meilleure qualité de vie pour tous les enfants » ;
- Des objectifs généraux et irréalisables ;
- Des liens faibles entre les composants prévus du programme (apports, activités, produits escomptés, résultats escomptés, impact général, etc.) ;
- Une attention inadaptée aux problèmes d'harmonisation avec la stratégie nationale de S&E ;
- Des objectifs oubliés.

On note cependant avec encouragement que l'on accorde de plus en plus d'importance au processus d'élaboration de normes indicatives nationales relatives à la prestation d'interventions de qualité (appelées aussi normes de qualité ; voir l'exemple dans l'encadré ci-après). C'est un point important car les normes indicatives nationales relatives à la fourniture d'interventions de qualité servent non seulement de référence pour la fourniture d'interventions de qualité, mais aussi pour le suivi rigoureux des progrès au fil du temps.

Exemple de pays : Définition de normes nationales pour les services aux OEV en Ouganda

Malgré l'amélioration des actions nationales en faveur des OEV en Ouganda (politique relative aux OEV, plan national, augmentation des ressources), on s'est aperçu qu'il manquait un cadre pour garantir la qualité des services fournis. Un cadre et des outils de normalisation nationale de la qualité ont par conséquent été mis au point par le ministère de l'Égalité des sexes, du Travail et du Développement social afin d'apporter une structure et une méthodologie à l'élaboration et à l'application de normes pertinentes pour assurer à tous les niveaux une protection, des soins et un soutien cohérents et de qualité aux OEV. Ces normes sont destinées aux prestataires de services publics ou privés, aux exécutants des programmes, aux donateurs et aux OEV bénéficiaires eux-mêmes, chacune étant associée à un indicateur recueilli par un secteur ou un département différent.

Le processus d'élaboration des normes a été multisectoriel et très consultatif, en particulier parce qu'il s'agissait d'un domaine nouveau. Lancées en juin 2007, les normes ont été alignées sur les éléments de la politique relative aux OEV, du plan national et des articles principaux de la Convention relative aux droits de l'enfant. Des affiches ont été utilisées pour faciliter l'engagement du public à diffuser les normes. Une brochure d'accompagnement[19] a contribué à guider l'interprétation et l'application de chaque norme de qualité. Un guide des formateurs a été mis au point et préalablement testé pour s'assurer que la qualité des formations sur les normes était cohérente dans les 38 districts ougandais. Soutien technique, supervision et suivi sont fournis en permanence, car les normes doivent notamment être adaptées au niveau local.

Le guide ougandais d'interprétation et d'application de normes nationales de qualité pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et autres enfants vulnérables est téléchargeable en anglais à l'adresse : <http://www.crin.org/docs/QualityStandardsGuide.pdf>

[18] Convention relative aux droits de l'enfant. Téléchargeable à l'adresse : <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

[19] Ministère ougandais de l'Égalité des sexes, du Travail et du Développement social, *A guide for interpreting and applying national quality standards for the protection, care and support of orphans and other vulnerable children in Uganda*, Kampala, 2007. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.crin.org/docs/QualityStandardsGuide.pdf>

3.2 Étape 2 : Organiser une réunion des parties concernées pour élaborer le Cadre conceptuel

L'élaboration du Cadre conceptuel pour le suivi du plan national est un processus à la fois participatif et collaboratif. Il est recommandé d'organiser une réunion des parties concernées et de suivre les étapes décrites dans cette section.

Quelques recommandations à propos de la réunion des parties concernées :

- Impliquez les parties principalement concernées et les partenaires de mise en œuvre dès le départ – le cadre d'un atelier est le mieux adapté ;
- Faites preuve de stratégie : impliquez un mélange de membres du gouvernement, de partenaires d'autres secteurs et d'exécutants ;
- L'organisation à qui incombe la responsabilité générale de la mise en œuvre du plan national en faveur des OEV est la mieux placée pour organiser et, dans la mesure du possible, animer l'atelier. Lorsqu'il n'existe pas de plan, le Gouvernement devra identifier l'acteur principal qui assumera cette responsabilité (citons à titre d'exemples existants le Conseil national de lutte contre le SIDA ou le ministère de la Protection sociale) ;
- Invitez spécialement les parties concernées qui ont une expérience de la planification et du suivi à apporter aux débats ;
- Préférez un petit nombre à un grand nombre de parties concernées ;
- Impliquez les personnages clés qui connaissent le mieux le Plan national (personnes ayant contribué à sa rédaction, ministères de tutelle, consultants, etc.) ;
- Définissez un calendrier réaliste pour cette activité : prévoyez quatre jours minimum, dans un environnement exempt de toute distraction ;
- Encouragez les participants à se familiariser avec le Plan d'action national avant la réunion ;
- Élaborez un programme d'atelier qui facilitera :
  - Un examen approfondi du Plan national, y compris ses objectifs (global et spécifiques), ses domaines d'application, ses résultats escomptés, ainsi que les capacités de S&E existantes ;
  - Un consensus autour des bénéficiaires visés ;
  - La mise au point d'un processus étape par étape pour l'élaboration du Cadre conceptuel de suivi du plan national en faveur des OEV ;
  - La participation aux décisions sur les éléments mécaniques du système de S&E et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du système ;
  - L'évaluation préliminaire et postérieure de l'atelier.

Attention !

Bien que l'objectif de l'atelier proposé ci-dessus soit de développer la compréhension du plan national et de mettre au point des outils permettant de mesurer son efficacité dans le temps, il arrive souvent que les attentes des participants diffèrent et qu'ils s'attendent plutôt à ce que l'objectif de la réunion porte principalement sur le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation.

Il faut bien souligner dès le départ que la réunion a pour but d'élaborer le Cadre conceptuel et les éléments mécaniques du système de suivi de la mise en œuvre du PAN. L'élaboration du plan global (voir la Cinquième partie) est une tâche plus importante qui ne peut être accomplie qu'une fois que les concepts et mécanismes du système ont été définis.

3.3 Étape 3 : Définir la population visée[20]

L'un des premiers objectifs de la réunion des parties concernées consiste à définir précisément ce que sont les « OEV » dans le cadre du S&E du plan national qui leur est consacré. Si l'on définit habituellement les orphelins comme des enfants qui ont perdu un parent ou les deux, les enfants vulnérables ou « enfants dans le besoin » peuvent être définis différemment en fonction de facteurs de risque spécifiques, de régions géographiques vulnérables ou de groupes d'enfants particuliers. Cela peut compliquer la définition des « OEV » aux fins du S&E national. Voici des recommandations de stratégies pour parvenir à votre définition :

- Il convient de suivre une approche participative et inclusive pour définir et trouver un consensus sur la définition de la population visée. Il est indispensable que les partenaires pertinents du gouvernement, de la société civile et du développement soient impliqués dans cette procédure.
- La définition des OEV pour le S&E national doit tenir compte de la définition internationale (voir premier encadré ci-dessous) afin de permettre les comparaisons au niveau mondial ou entre pays.
- Les critères utilisés pour définir les OEV doivent être mesurables et s'appuyer sur des facteurs susceptibles de suivre la situation d'un groupe d'enfants constant dans le temps (approche du « groupe-type de population »[21]).
- Comprenez que la définition des OEV utilisée dans le cadre du S&E national peut être différente de celles utilisées pour les programmes et le S&E sous-nationaux[22] (voir exemple de pays plus loin).
- Ayez conscience que, pour un S&E, les définitions ne doivent pas être trop vastes. Il faut limiter le champ d'étude.
- Trouvez une définition qui soit objective, mesurable et concise.

La définition internationale (UNICEF et ONUSIDA 2005)

« Un orphelin est une personne de moins de 18 ans qui a perdu l'un de ses parents ou les deux.
Un enfant rendu vulnérable par le SIDA est âgé de moins de 18 ans et :

- a perdu l'un de ses parents ou les deux, ou
- a un parent qui est chroniquement malade (que le parent vive dans le même ménage que l'enfant ou non), ou
- vit dans un ménage où, au cours des 12 mois écoulés, au moins un adulte est décédé après avoir été malade pendant 3 des 12 mois ayant précédé son décès, ou
- vit dans un ménage où au moins un adulte a été gravement malade pendant au moins 3 des12 mois écoulés, ou
- vit en dehors de la protection familiale (c'est-à-dire vit dans une institution ou dans la rue)[23]. »

Exemple de pays : Définition des OEV dans le cadre du S&E national en Namibie[24]

Selon la Politique nationale namibienne relative aux orphelins et aux enfants vulnérables, un orphelin est « un enfant dont l'un des parents ou les deux sont décédés et qui est âgé de moins de 18 ans » et un enfant vulnérable, « un enfant qui a besoin de soins et de protection ». Cette définition de « vulnérable » pourrait s'appliquer à tous les enfants de Namibie, dans la mesure où tous les enfants ont besoin de soins et de protection. La définition des enfants vulnérables est restée volontairement vaste pour que les enfants concernés puissent bénéficier des interventions appropriées.

Toutefois, la plupart des programmes ou projets destineront leurs actions à un seul groupe d'enfants. Les programmes de repas scolaires, par exemple, pourront cibler les enfants qui viennent

[20] Le problème de la définition des « OEV » est abordé en détail dans l'Annexe B.
[21] Voir Recommandation 1 de l'Annexe B pour de plus amples informations.
[22] Voir Recommandation 2 de l'Annexe B pour de plus amples informations.
[23] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Guide du suivi et de l'évaluation de la réponse nationale face au problème des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida*. UNICEF, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>
[24] Ministère namibien pour l'Égalité des sexes et la Protection de l'enfance, *National Plan of Action for Orphans and Vulnerable Children in Namibia 2006-2010*, Volume 1, Windhoek, octobre 2007. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.unicef.org/infobycountry/files/NPAforOVC-Vol1.pdf>
Ministère namibien pour l'Égalité des sexes et la Protection de l'enfance, *Monitoring and Evaluation Plan for the National Plan of Action for Orphans and Vulnerable Children in Namibia 2006-2010*, Volume 2, Windhoek, juin 2008. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.unicef.org/infobycountry/files/M-E-PlanforNPAforOVCvol2.pdf>

de foyers exceptionnellement pauvres et ont besoin de nourriture supplémentaire ; de même, les associations sportives pourront s'intéresser aux enfants orphelins qui peuvent avoir besoin de loisirs et de soutien psychosocial. Les deux groupes envisagés sont vulnérables, mais chacun a des besoins différents et demande donc des interventions différentes. Le critère de classement d'un enfant parmi les OEV va donc varier selon l'objectif de l'intervention. Il incombe à chaque programme d'élaborer une définition s'appliquant au programme afin d'identifier les bénéficiaires d'une action donnée. Ainsi le secteur éducatif pourra-t-il définir les enfants non scolarisés comme « vulnérables » et les exonérer de frais de scolarité pour qu'ils améliorent et maintiennent leur fréquentation.

Pour mesurer les progrès réalisés auprès d'un groupe d'enfants constant dans le temps, une **définition des OEV a été mise au point pour le suivi** en fonction de conditions censées n'évoluer que rarement.

La définition des « enfants vulnérables » aux fins de l'impact est la suivante :

- un enfant vivant avec un responsable chroniquement malade, c'est-à-dire un responsable trop malade pour assumer les tâches quotidiennes au cours de 3 des 12 mois écoulés ;
- un enfant vivant avec un responsable souffrant d'un handicap l'empêchant d'assumer les tâches domestiques ;
- un enfant d'âge scolaire qui ne peut pas fréquenter une école ordinaire en raison d'un handicap ;
- un enfant vivant dans un ménage dirigé par une personne âgée (d'au moins 60 ans, le ménage ne comptant aucun adulte responsable âgé de 18 à 59 ans) ;
- un enfant vivant dans un ménage pauvre, c'est-à-dire un ménage qui consacre plus de 60 % de l'ensemble de ses revenus à l'alimentation ;
- un enfant vivant dans un ménage dirigé par un enfant (c'est-à-dire un ménage dirigé par un enfant de moins de 18 ans) ; et/ou
- un enfant ayant vécu la mort d'un adulte responsable (âgé de 18 à 59 ans) dans le ménage au cours des 12 mois écoulés.

Le plan de S&E du PAN namibien en faveur des OEV est téléchargeable à l'adresse : <*http://www.unicef.org/infobycountry/files/M-E-PlanforNPAforOVCvol2.pdf*>

L'activité suivante du processus consiste à élaborer un Cadre conceptuel illustrant les liens logiques entre le but convenu pour le plan national, les objectifs du plan national, les **domaines prioritaires** et les résultats escomptés, tels qu'ils sont exprimés par les indicateurs de base nationaux des résultats relatifs aux OEV (eux-mêmes définis par le système national de S&E), les indicateurs de base « supplémentaires » des résultats pour le PAN, les résultats escomptés et les indicateurs d'impact définis au niveau international.

La terminologie adoptée pour ce Cadre conceptuel peut varier d'un pays à l'autre.
Par exemple :

Au Zimbabwe, les domaines prioritaires sont appelés *Key activity areas*, c'est-à-dire « secteurs d'activité clé ». En Zambie, on parle *Strategic result areas*, c'est-à-dire de « domaines stratégiques de résultats ».

Il est important de noter que dans la plupart des plans nationaux les « domaines prioritaires » se réfèrent aux grandes stratégies de mise en œuvre énumérées dans le cadre[25] (voir Première partie). Un exemple de Cadre conceptuel est proposé dans la Figure 3.1. Il peut être adapté en fonction des besoins.

Remarque : cet exemple ne comporte aucune indication de calendrier pour la collecte des données, les sources de données ou les moyens de vérification, car ces questions seront abordées dans les Quatrième et Cinquième parties.

[25] *Cadre pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et enfants vulnérables vivant dans un monde avec le VIH et sida, op. cit.*

Figure 3.3 Le Cadre conceptuel

Le Cadre conceptuel pour le S&E du Plan national					
But du Plan national : _____					
Objectifs du Plan national	**Domaine prioritaire**	**Indicateurs de base nationaux des résultats**	**Indicateurs de résultats supplémentaires pour le Plan national**	**Résultats escomptés**	**Indicateurs d'impact définis au niveau international**

3.4 Étape 4 : Étudier le but du Plan

Bien que la plupart des plans nationaux comportent un but général du programme, à ce stade de la procédure d'élaboration il est important d'étudier ensemble ce but et de s'accorder à son sujet.

Points à prendre en considération :

- Le but doit être approprié au problème général et au résultat escompté à l'issue du programme.
- Il doit traiter de près l'impact prévu du programme et les bénéficiaires visés en reflétant les définitions adoptées par le pays pour les « OEV », les « enfants dans le besoin », les « enfants touchés par le SIDA », etc.
- Un calendrier doit être précisé pour ce but.
- Le but doit être mesurable dans le temps, c.-à-d. utiliser des indicateurs d'impact de niveau supérieur[26].

Redéfinissez le but du plan national au besoin
Dans le cas où le but existant du plan national ne respecterait pas les principes ci-dessus, nous vous recommandons de consacrer plus de temps à ce stade pour le préciser ou éventuellement le redéfinir. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste à suivre une procédure de consultation, et il est important que toutes les parties concernées trouvent un consensus.

Une fois le consensus dégagé, le but convenu peut être inscrit dans le Cadre conceptuel, comme le montre la Figure 3.4 ci-dessous.

Figure 3.4 Définir le but

Le Cadre conceptuel pour le S&E du Plan national					
But du Plan national : Les enfants âgés de 0 à 17 ans rendus vulnérables par le VIH/SIDA ou d'autres causes auront accès aux services sociaux de base d'ici la fin 2015.					
Objectifs du Plan national	**Domaine prioritaire**	**Indicateurs de base nationaux des résultats**	**Indic… rs de résult… supplé… …s pour le P… nati…**	**Résultats escomptés**	**Indicateurs d'impact définis au niveau international**

Inscrivez le but du plan national dans le Cadre conceptuel

[26] Pour une étude plus poussée des différents niveaux d'indicateurs, veuillez consulter l'Annexe C.

3.5 Étape 5 : Étudier les objectifs du plan national

L'étape suivante du processus d'élaboration et de développement du Cadre conceptuel consiste à étudier les principaux objectifs du Plan national et les mettre en œuvre pour le suivi du programme.

Des problèmes surgissent fréquemment lors de la définition d'objectifs « SMART » (voir ci-après). C'est une démarche qui prend du temps ! Il est utile de démarrer le processus d'étude par les points suivants :

- Comprendre globalement pourquoi les objectifs doivent être SMART, c.-à-d. permettre des mesures au fil du temps ;
- Étudier attentivement chaque objectif du plan national ;
- Rappeler le concept SMART (voir ci-après) ;
- Appliquer le concept SMART à chaque objectif, en s'attachant plus particulièrement au caractère mesurable.

Il faut impérativement parvenir à un consensus sur la construction des objectifs du plan national, car ils seront indispensables pour les mesures.

Figure 3.5a : objectif SMART

SMART Objectives

Spécifique	Identifie les événements concrets ou les actions qui interviendront –L'objectif précise-t-il clairement ce qui sera réalisé et avec quelle marge ?
Mesurable	Quantifie les quantités de ressources, d'activités ou de changements –L'objectif est-il quantifiable ?
Approprié	Présente un lien logique entre l'énoncé du problème et les effets souhaités du programme –L'objectif est-il logique par rapport à ce que le programme essaie d'accomplir ?
Réaliste	Apporte une dimension réaliste qui peut être atteinte à l'aide des ressources et des plans disponibles pour la mise en œuvre –L'objectif est-il réalisable compte tenu des ressources et de l'expérience disponibles ?
Temporellement défini	Précise une durée pour la réalisation de l'objectif –L'objectif précise-t-il quand il sera atteint

Exemples d'objectifs de plan national

Pays A – Objectif du Plan national :
« Faire passer le pourcentage d'enfants de 0 à 17 ans inscrits sur les registres de naissance de 64 % à 80 % d'ici la fin 2010 »

Cet objectif est-il mesurable ?
Oui, parce que :

- Il est spécifique : il donne des informations précises (qui, quoi, marge, échéance) ;
- Il est mesurable ;
- Il est réalisable, sans être trop ambitieux ;
- Il utilise des données de référence.

Pays B – Objectif du Plan national :
« Apporter la sécurité alimentaire à tous les enfants vivant dans la rue »

Cet objectif est-il mesurable ?
Non, parce que :

- Il n'est pas spécifique : il ne précise pas ce qui doit être atteint et avec quelle marge ;
- Il n'est pas quantifiable ;

- Il n'indique pas nécessairement ce que le programme essaie de faire ;
- Il n'est pas réalisable ;
- Il ne précise aucune échéance.

Comment pourrait-on améliorer cet objectif ?
Modifiez-le en ce sens :
« Fournir régulièrement des sacs d'aliments nourrissants aux enfants de 0 à 17 ans dans le besoin, tels que définis dans les "registres des communautés à risque", au moins tous les deux mois et dans chaque district d'ici
la fin 2010. »

Une fois le consensus atteint sur les objectifs du plan national, ceux-ci doivent être portés dans le Cadre conceptuel.

Figure 3.5b : porter les objectifs du plan national dans le Cadre conceptuel

Le Cadre conceptuel pour le S&E du Plan national					
But du Plan national : Les enfants âgés de 0 à 17 ans rendus vulnérables par le VIH/SIDA ou d'autres causes auront accès aux services sociaux de base d'ici la fin 2015.					
Objectifs du Plan national	**Domaine prioritaire**	**Indicateurs de base nationaux des résultats**	**Indicateurs de résultats supplémentaires pour le Plan national**	**Résultats escomptés**	**Indicateurs d'impact définis au niveau international**
1. Faire passer de 64 % à 80 % le taux d'enfants de 0 à 17 ans disposant d'un certificat de naissance d'ici la fin 2010				.	

Indiquer les objectifs SMART du plan national

3.6 Étape 6 : Définir les domaines prioritaires

L'étape suivante de l'élaboration du Cadre conceptuel consiste à définir un « domaine prioritaire » pour chaque objectif SMART du plan national.

Qu'est-ce qu'un domaine prioritaire ?

Le terme « domaine prioritaire » désigne un domaine thématique de la mise en œuvre.
Chaque objectif de plan national est relié à UN SEUL domaine prioritaire.

Par exemple :
L'objectif « Augmenter de 40 % à 80 % l'accès à l'enseignement primaire de tous les enfants âgés de 6 à 12 ans, y compris les OEV, d'ici la fin 2013 » a pour **domaine prioritaire** l'éducation formelle (niveau d'école primaire).

Une fois parvenu à un accord sur les domaines prioritaires et les activités standard de mise en œuvre qu'ils comprennent, ceux-ci doivent être intégrés au Cadre conceptuel, comme on le voit sur la **Figure 3.6**.

Figure 3.6 : Domaines prioritaires

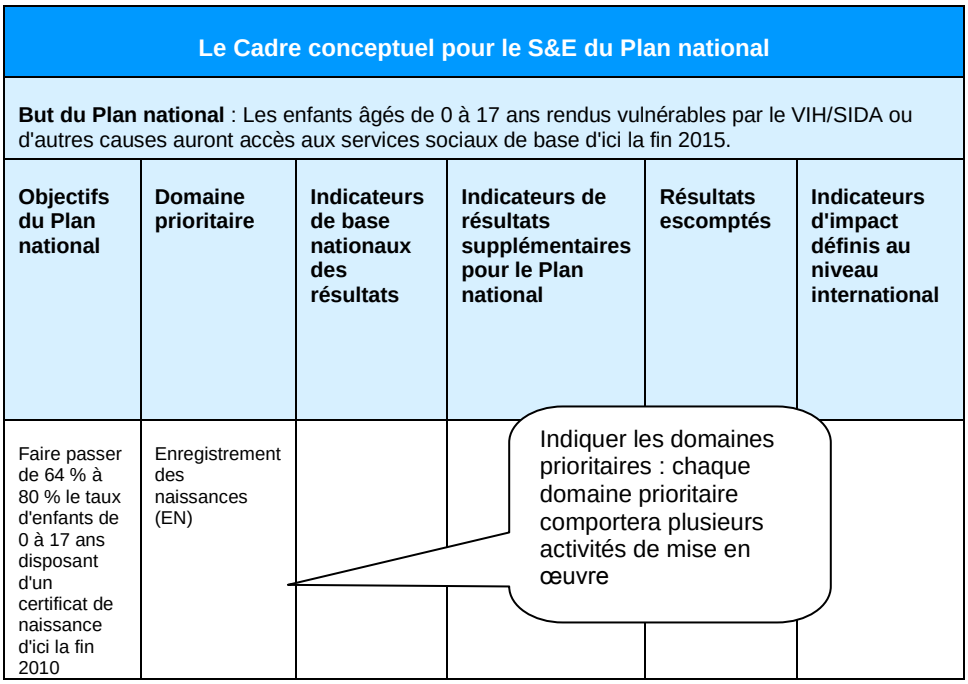
Le Cadre conceptuel pour le S&E du Plan national
But du Plan national : Les enfants âgés de 0 à 17 ans rendus vulnérables par le VIH/SIDA ou d'autres causes auront accès aux services sociaux de base d'ici la fin 2015.
Objectifs du Plan national
Domaine prioritaire
Indicateurs de base nationaux des résultats
Indicateurs de résultats supplémentaires pour le Plan national
Résultats escomptés
Indicateurs d'impact définis au niveau international
Faire passer de 64 % à 80 % le taux d'enfants de 0 à 17 ans disposant d'un certificat de naissance d'ici la fin 2010
Enregistrement des naissances (EN)
Indiquer les domaines prioritaires : chaque domaine prioritaire comportera plusieurs activités de mise en œuvre

3.7 Étape 7 : Définir les indicateurs de base des résultats[27]

Cette étape de l'élaboration du Cadre conceptuel se compose de deux tâches :

A. Identifier les indicateurs de base existants pour les résultats et les faire correspondre aux domaines prioritaires figurant dans le Cadre conceptuel

B. Élaborer des indicateurs de résultats supplémentaires pour le plan national en cas de besoin

Le processus de sélection des indicateurs pour le plan national prend inévitablement du temps et peut demander plusieurs répétitions.

Quelques rappels au sujet des indicateurs

Les **indicateurs** sont des mesures permettant d'évaluer la progression du Plan national et l'évolution des pratiques standard au fil du temps. Ils servent de référence pour la mesure des pratiques standard et, surtout, tiennent lieu de signaux d'alerte précoces pour apporter des corrections.

Il est important d'avoir des attentes réalistes lors de la création des indicateurs qui mesureront le déroulement et l'impact à court terme et à long terme du plan national. Dès le départ, il faut définir :

- Quels sont les indicateurs existants pour la mesure des activités mises en œuvre en faveur des OEV ? Lorsque des indicateurs nationaux existent pour les OEV et qu'ils sont pertinents, ils doivent être intégrés et harmonisés au Cadre conceptuel.
- Comment seront utilisées les informations recueillies par le biais de ces indicateurs ?
- À qui serviront ces informations ? À des utilisateurs internes ? À des utilisateurs externes ?

[27] Pour une étude plus poussée des différents niveaux d'indicateurs, veuillez consulter l'Annexe C.

Limitations courantes de l'élaboration des indicateurs :

- Manque de relation entre les plans de mise en œuvre et les plans de suivi
- Absence des indicateurs nationaux de base existants pour le S&E des OEV dans les plans de mise en œuvre en faveur des OEV
- Élaboration d'indicateurs non utilisables ou non rentables à mesurer
- Manque d'attention à l'**utilisation des données** ; en d'autres termes, incapacité à identifier une **série minimum d'indicateurs** qui permettrait de recueillir facilement les informations les plus utiles pour les décisions futures concernant la gestion du programme
- Défaut d'identification des indicateurs internationaux pertinents (le cas échéant)

Le présent document n'a pas pour but de couvrir tous les aspects de l'élaboration des indicateurs ; il existe de nombreuses sources d'informations disponibles à ce sujet.[28] **Cela dit, voici quelques suggestions pratiques pour l'examen et l'élaboration des indicateurs :**

- Faites preuve de méthode.
- Organisez de vastes consultations ; intégrez les partenaires dès le départ, car cela favorise l'appropriation.
- Ne gardez qu'un minimum d'indicateurs ; en cas de doute, écartez-les.
- Incluez des indicateurs nationaux de base pour le S&E lorsqu'ils sont pertinents pour les programmes pour les OEV (ceux du CNLS, par exemple) et faites les correspondre à des domaines prioritaires différents dans le Cadre conceptuel.

Figure 3.7 : Intégrer des indicateurs nationaux de base pour les résultats et des indicateurs de résultats supplémentaires pour le plan national

Le Cadre conceptuel pour le S&E du Plan national					
But du Plan national : Les enfants âgés de 0 à 17 ans rendus vulnérables par le VIH/SIDA ou d'autres causes auront accès aux services sociaux de base d'ici la fin 2015.					
Objectifs du Plan national	**Domaine prioritaire**	**A) Indicateurs nationaux principaux de résultats**	**B) Indicateurs de résultats supplémentaires du Plan national**	**Résultats escomptés**	**Indicateurs d'impact définis au niveau international**
Faire passer de 64 % à 80 % le taux d'enfants de 0 à 17 ans disposant d'un certificat de naissance d'ici la fin 2010	Enregistrement des naissances (EN)	OEV 2 : nombre d'enfants ayant récemment obtenu un certificat de naissance	EN 1 Nombre d'enfants ayant obtenu un certificat de naissance, par tranche d'âge EN 2 Nombre d'enfants qui ont été aidés mais n'ont pas pu obtenir de certificat de naissance, par tranche d'âge EN 3 Nombre de réunions de sensibilisation de la communauté organisées pour évoquer la question de l'enregistrement des naissances	**Insérez :** **A) Les indicateurs nationaux de base pour les résultats** **B) Le cas échéant, des indicateurs de résultat supplémentaires pour le plan national**	

[28] Le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERG) élabore actuellement des directives opérationnelles sur les normes relatives aux indicateurs. Le document devrait paraître en 2009.

3.8 Étape 8 : Définir les indicateurs internationaux de base

À ce stade, les indicateurs internationaux de résultats et d'impact sont associés à des domaines prioritaires distincts. Les indicateurs internationaux de base pour les résultats et l'impact qui permettent de mesurer l'effet collectif des programmes ciblant les OEV sont décrits dans le *Guide du S&E pour les OEV*[29].

Les indicateurs décrits dans le *Guide du S&E pour les OEV*[30] sont particulièrement adaptés aux pays confrontés à une épidémie de VIH/SIDA généralisée. Il est donc recommandé de les intégrer, le cas échéant, dans le Cadre conceptuel du PAN.

Dans les pays où l'épidémie est concentrée, il peut s'avérer nécessaire d'inclure moins d'indicateurs internationaux, qui concernent davantage le statut des programmes.

Quel que soit l'état de l'épidémie, il est important de souligner que la collecte d'indicateurs internationaux, tels qu'ils sont définis dans le *Guide de S&E pour les OEV*[31], doit devenir une pratique standard des pays appliquant des plans nationaux, ce qui exige de reconnaître la nécessité de recueillir des données par le biais de mécanismes tels que les enquêtes auprès des ménages et d'autres études démographiques.

Figure 3.8a : Intégrer les indicateurs de résultats et d'impact

Le Cadre conceptuel pour le S&E du Plan national					
But du Plan national : Les enfants âgés de 0 à 17 ans rendus vulnérables par le VIH/SIDA ou d'autres causes auront accès aux services sociaux de base d'ici la fin 2015.					
Objectifs du Plan national	**Domaine prioritaire**	**Indicateurs de base nationaux des résultats**	**Indicateurs de résultats supplémentaires pour le Plan national**	**Résultats escomptés**[32]	**Indicateurs d'impact définis au niveau international**
		ombre	EN 1 Nombre rtificat de naissance, par tranche d'âge EN 2 Nombre d'enfants qui ont été aidés mais n'ont pas pu obtenir de certificat de naissance, par tranche d'âge	Des études spéciales seront menées pour examiner les domaines relevant de ce domaine prioritaire.	G7 : Part d'enfants de 0 à 4 ans dont les naissances ont été portées sur les registres d'état civil.

Les ***résultats*** correspondent à l'effet à moyen terme des programmes. Ils sont mesurés par le biais d'enquêtes auprès des ménages, d'études spéciales ou d'outils variés comme l'*Indice du statut de l'enfant* (voir note de bas de page n°32).
L'***impact*** correspond aux résultats collectifs à long terme des différents projets. Il est habituellement mesuré par le biais d'enquêtes auprès des ménages comme les EDS et les EGIM. Pour connaître les indicateurs internationaux de résultats et d'impact, consultez le *Guide du S&E pour les OEV*.

[29] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Guide du suivi et de l'évaluation de la réponse nationale face au problème des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida*. UNICEF, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>
[30] *Ibid.*
[31] *Ibid.*
[32] La boîte à outils de l'Indice du statut de l'enfant (CSI) fournit des ressources que l'on peut utiliser à cette fin. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.cpc.unc.edu/measure/tools/hiv-aids/child-status-index>

Remarques sur le Cadre conceptuel terminé :

Une fois terminé, le Cadre conceptuel devrait ressembler à la Figure 3.8b ci-dessous. Nous sommes conscients que le résultat est un produit spécifique au pays et que la terminologie peut varier. La structure a cependant été testée dans quatre pays et s'est révélée cohérente.

Figure 3.8b : exemple d'un Cadre conceptuel terminé ; objectif du Plan national relatif à l'enregistrement des naissances

Le Cadre conceptuel pour le S&E du Plan national					
But du Plan national : Les enfants âgés de 0 à 17 ans rendus vulnérables par le VIH/SIDA ou d'autres causes auront accès aux services sociaux de base d'ici la fin 2015.					
Objectifs du Plan national	**Domaine prioritaire**	**Indicateurs de base nationaux des résultats**	**Indicateurs de résultats supplémentaires pour le Plan national**	**Résultats escomptés**	**Indicateurs d'impact définis au niveau international**
Faire passer de 64 % à 80 % le taux d'enfants de 0 à 17 ans disposant d'un certificat de naissance d'ici la fin 2010	Enregistrement des naissances (EN)	OEV 2 : nombre d'enfants ayant récemment obtenu un certificat de naissance	EN 1 Nombre d'enfants ayant obtenu un certificat de naissance, par tranche d'âge EN 2 Nombre d'enfants qui ont été aidés mais n'ont pas pu obtenir de certificat de naissance, par tranche d'âge EN 3 Nombre de réunions de sensibilisation de la communauté organisées pour évoquer la question de l'enregistrement des naissances	Des études spéciales seront menées pour examiner les domaines relevant de ce domaine prioritaire.	G7 : Part d'enfants de 0 à 4 ans dont les naissances ont été portées sur les registres d'état civil.

Une fois tous les indicateurs sélectionnés, il sera nécessaire d'élaborer un **Guide des indicateurs**[33] qui résumera les renseignements importants sur chacun d'eux. L'exemple ci-dessous illustre le type d'informations que le Guide des indicateurs devrait inclure pour chaque indicateur.

Figure 3.8c : exemple de Guide des indicateurs pour l'enregistrement des naissances

OEV 2 : nombre d'OEV ayant **récemment** obtenu un certificat de naissance	
Argument/Ce qu'il mesure :	Cet indicateur de base national mesure le nombre de nouveaux OEV que l'on a aidés à obtenir un certificat de naissance. Ce dernier est nécessaire pour accéder à divers services. Les OEV courent déjà beaucoup plus de risques de ne pas pouvoir accéder à ces services. Le fait d'avoir enregistré leur naissance supprime l'un des nombreux obstacles auxquels ils sont confrontés.
Source des informations :	Registres du Bureau de l'État civil
Comment le mesurer :	Comptez le nombre d'OEV que votre organisation a aidé à obtenir leur certificat de naissance ce mois-ci. L'aide peut inclure le transport, la compilation des papiers nécessaires, etc. Les OEV qui ont été aidés mais qui n'ont pas encore reçu de certificat ne doivent pas être pris en compte.
Fréquence :	mensuelle
Responsabilité de la mesure	Tous les programmes pour OEV qui se consacrent à ce domaine prioritaire
Valeur de référence (si disponible)	Exemple : 65 % de tous les enfants (n=8 000) de moins de 17 ans interrogés en 2004 lors de l'enquête auprès des ménages disposaient de leur certificat de naissance

[33] On en trouvera un exemple dans l'Annexe D.

Adaptation du Cadre conceptuel au suivi par les exécutants

Le Cadre conceptuel décrit dans la Troisième partie est un guide général pour l'élaboration d'un **système national** de suivi des actions pour la protection, les soins et le soutien des OEV. Les organisations de mise en œuvre sont encouragées à adapter encore cette procédure afin d'élaborer leurs propres plans de suivi, spécifiques à chaque projet. Bien que ce processus ne soit pas décrit en détail dans le présent document, il est recommandé de suivre une approche participative par étapes similaire. La première étape consiste à étudier :

- le contexte dans lequel le plan national est activé ;
- les définitions nationales des « OEV » et des « enfants dans le besoin » ;
- le Cadre conceptuel du PAN en faveur des OEV et, en particulier, son but général, ses objectifs, ses domaines prioritaires et ses indicateurs.

Les étapes suivantes requièrent le développement d'une matrice qui aborde les apports prévus, les activités, les produits escomptés, les objectifs et les résultats au niveau du programme. Une fois terminée, la matrice indiquera :

- Les objectifs spécifiques du projet ;
- Les domaines prioritaires ;
- Les apports prévus et les activités prévues pour chaque domaine prioritaire ;
- Les résultats de base escomptés (tels qu'ils ont déjà été identifiés dans le plan national de S&E relatif au suivi des activités pour les OEV) avec les objectifs définis pour la mise en œuvre (recueillis mensuellement) ;
- D'autres indicateurs « bons à savoir » au niveau du projet, qui sont pertinents et nécessaires (recueillis tous les mois ou tous les trimestres) ;
- Les résultats et l'impact escomptés.

Une fois la matrice élaborée, l'étape suivante consiste à mettre au point les éléments mécaniques du système de S&E. Ces informations sont présentées dans la Quatrième partie.

À droite :
Élaboration de la matrice de suivi au niveau du projet

Élaboration d'une matrice de suivi au niveau des exécutants

MPSL&SW, NAP Secretariat, NAC and UNICEF 9

Quatrième partie : Élaboration des éléments mécaniques du système de S&E pour les OEV

Dans cette partie du document, nous poursuivons notre procédure par étapes en vue d'élaborer un système national de suivi consacré aux OEV. La Quatrième partie se penche sur la mécanique du système, c'est-à-dire sur les éléments qui permettent au système de fonctionner.

Élaborer les éléments mécaniques d'un système dépasse le simple exercice consistant à trouver des moyens de recueillir des chiffres sur les activités ou les bénéficiaires. Cela exige de porter une attention particulière à plusieurs autres points, notamment : évaluation attentive des besoins en données ; quand, comment et par qui les données seront utilisées ; définition d'un système harmonisé de flux de données ; mise au point d'outils conviviaux de collecte des données ; et système de saisie des données, s'il n'en existe encore aucun. Tels sont les mécanismes qui transforment le Cadre conceptuel en un système opérationnel.

L'approche par étapes de ce processus est aussi importante que l'étape précédente de conceptualisation, décrite dans la Troisième partie.

Étape 6 : ***Utilisation et diffusion des données***
Étape 5 : ***Gestion des données***
Étape 4 : ***Production du mécanisme de saisie des données***
Étape 3 : ***Sélection et mise au point des mécanismes et outils de collecte des données***
Étape 2 : ***Mise au point du mécanisme de flux de données***
Étape 1 : ***Compréhension des données nécessaires***

4.1 Étape 1 : Compréhension des données nécessaires

La première étape de mise au point des éléments mécaniques du système de S&E consiste à comprendre les données nécessaires. Pour ce faire, il est utile de se poser les questions suivantes :

- **Qui** a besoin des données ?
- **De quelles** données a-t-on besoin ?
- **Pourquoi** a-t-on besoin de données ?

Les réponses à ces questions permettront de définir le flux de données élaboré à l'étape suivante.

Qui a besoin de quelles données et pourquoi ?

Il existe différents niveaux d'utilisateurs des données, chacun ayant besoin d'informations spécifiques. Comprendre les niveaux de besoins est un point de départ important pour définir le flux des données, les outils qui seront utilisés pour les recueillir, leur destination et la manière dont elles seront utilisées.

Les **communautés** ont besoin de données pour :

- Se tenir informées des progrès ;
- Montrer les succès et souligner les difficultés ;
- Être aidées dans les processus de décision collective.

Les partenaires communautaires peuvent et doivent jouer un rôle important dans la vérification des activités réelles du programme.

Au niveau sous-national, les organisations ont besoin de données pour :

- Prendre des décisions sur l'orientation future des programmes ;
- Guider et améliorer les services fournis ;
- Développer les capacités internes et renforcer les capacités de collecte des données au niveau de l'exécution ;
- Dresser des rapports pour les donateurs et mobiliser les ressources.

Les **gouvernements nationaux** ont besoin de données pour :

- Assumer leurs responsabilités ;
- Communiquer leurs succès et leurs difficultés ;
- Sensibiliser ;
- Dresser des rapports pour les responsables politiques ;
- Mobiliser des ressources.

Les **bailleurs de fonds** ont besoin de données pour :

- Présenter des résultats ;
- Préconiser des fonds supplémentaires.

4.2 Étape 2 : Mise au point du mécanisme de flux de données

Le **flux de données** est le processus de circulation des données, du point où elles sont recueillies (la source) jusqu'au point où elles seront mises sous une forme exploitable par les partenaires des différents niveaux. Il est indispensable de disposer d'un système simple et opérationnel de transmission des données du niveau des bénéficiaires jusqu'au niveau national en passant par les partenaires locaux pour établir en temps voulu les rapports qui seront comparés aux objectifs de mise en œuvre dans le temps.

Lors de la réflexion sur le flux optimal des données du niveau de mise en œuvre au niveau national et retour, il est certes nécessaire mais également important de commencer en se posant les questions suivantes :

Quels sont les systèmes nationaux existants ?[34]

- **Comment les données relatives aux OEV sont-elles recueillies ?** Quels sont les mécanismes en place ? Ces mécanismes sont-ils opérationnels ? Le cas échéant, quels sont les obstacles ?
- **Points de saisie et de stockage des données :** Comment les données sont-elles récupérées et stockées ? Quels sont les systèmes existants à cette fin ?
- **Quelles sont les échéances des rapports ?** Qui a besoin de quoi, et quand ? Y a-t-il différentes échéances prévues ?
- **Des besoins en données différents** selon les niveaux : Quelles sont les données nécessaires, sous quelle forme et pour quel destinataire ? Les informations rassemblées à l'étape 1 (Section 4.1) devraient permettre de répondre à cette question.
- **Quels sont les blocages** et les obstacles qui empêchent d'optimiser le flux de données ?

La mise au point du système de flux de données est un processus ; cela peut demander plusieurs répétitions.
La consultation doit en être le point de départ.
Assurez-vous que :

- Toutes les parties concernées sont sollicitées et engagées ;
- Les obstacles existants et potentiels sont évoqués et traités franchement ;
- Les solutions proposées sont évaluées ;
- Des schémas de flux de données sont utilisés pour visualiser le mouvement des données (voir Figure 4.2a) ;
- On parvient à un consensus et à un accord sur le flux de données.

[34] Voir Section 2.4 : « Identifier les mécanismes nationaux proposés ou déjà en place pour le S&E national, et y intégrer les besoins pour les OEV ».

Les flux de données : difficultés courantes et solutions possibles

La plupart des pays sont dotés d'un système national de S&E. Certaines données sont recueillies à propos des OEV, mais des goulots d'étranglement apparaissent. Cela provoque :

- L'accumulation de données inutilisées et le surmenage du personnel ;
- Des retards dans les rapports ;
- Un manque de confiance dans les résultats ;
- Une utilisation limitée des données en vue d'améliorer le programme.

En outre, l'existence de plusieurs échéances de rapports complique davantage le processus de collecte des données.

Solutions possibles : un système miroir de flux de données

S'il est indispensable d'adhérer aux « trois principes » pour définir un système de collecte des données, il est toujours prudent de prendre en compte les questions « concrètes » qui peuvent faciliter ou gêner le flux de données.

Il n'est donc pas étonnant que certains pays aient jugé nécessaire d'envisager l'élaboration à titre provisoire d'un système miroir de flux de données (voir Figure 4.2) pour le plan national ; celui-ci respecte les exigences nationales en matière de rapports et répond aux besoins en données immédiats, que ce soit au niveau de la mise en œuvre, au niveau sous-national ou au niveau national.

La Figure 4.2 donne l'exemple d'un système « miroir » ou « provisoire » élaboré dans un pays pour améliorer le flux ordinaire des données sur les OEV partant du niveau de la mise en œuvre jusqu'au niveau national, et retour, sur une période de 30 jours.

Dans cet exemple, le système « miroir » reconnaît la nécessité de respecter et de s'harmoniser au système national de S&E, tout en montrant comment on peut accélérer la circulation des données pour répondre aux besoins immédiats en données. Le but global est toutefois d'avoir un seul système dans lequel tous les partenaires pourront puiser des informations. Les partenaires de développement doivent s'attacher à développer le système national sur le long terme afin d'éviter les systèmes miroir.

Figure 4.2a : flux de données harmonisé et générique sans système « miroir »

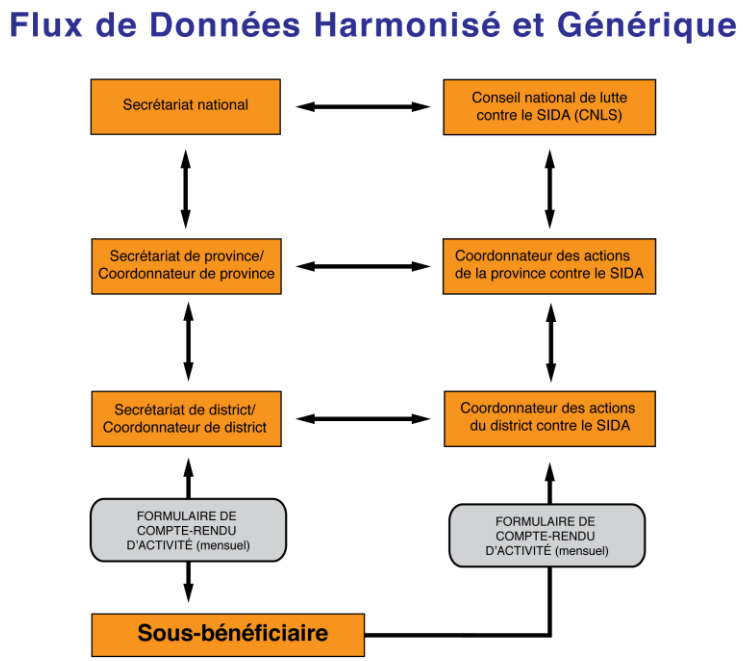
Flux de Données Harmonisé et Générique
Secrétariat national
Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS)
Secrétariat de province/ Coordonnateur de province
Coordonnateur des actions de la province contre le SIDA
Secrétariat de district/ Coordonnateur de district
Coordonnateur des actions du district contre le SIDA
FORMULAIRE DE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ (mensuel)
FORMULAIRE DE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ (mensuel)
Sous-bénéficiaire

Figure 4.2b : exemple de système « miroir » de flux de données actuellement en place dans un pays

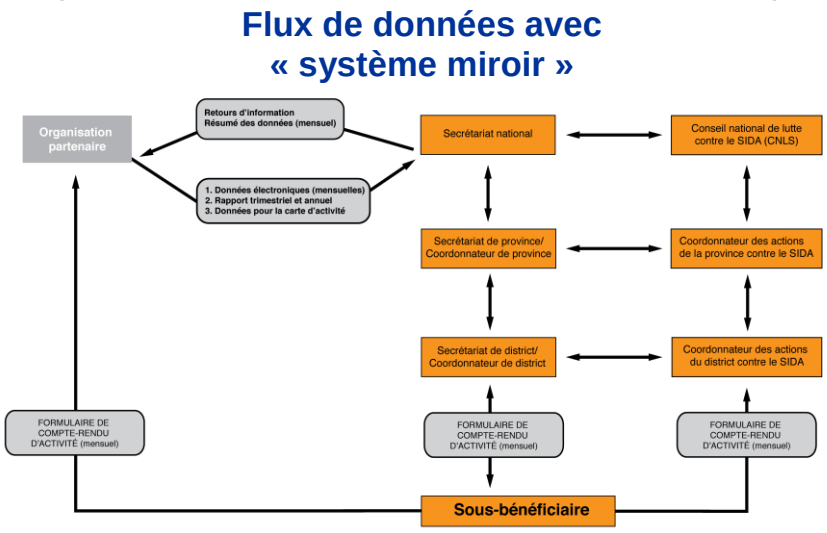
Flux de données avec
« système miroir »
Organisation partenaire
Retours d'information
Résumé des données (mensuel)
1. Données électroniques (mensuelles)
2. Rapport trimestriel et annuel
3. Données pour la carte d'activité
Secrétariat national
Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS)
Secrétariat de province/ Coordonnateur de province
Coordonnateur des actions de la province contre le SIDA
Secrétariat de district/ Coordonnateur de district
Coordonnateur des actions du district contre le SIDA
FORMULAIRE DE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ (mensuel)
FORMULAIRE DE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ (mensuel)
FORMULAIRE DE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ (mensuel)
Sous-bénéficiaire

Dans l'exemple ci-dessus, les données sont recueillies tous les mois par les exécutants du programme à l'aide d'un système papier. Ce système papier est composé de Carnets de rapport d'activité[35] qui comprennent des fiches de compte-rendu avec papier carbone que l'on peut détacher. Au niveau des sous-bénéficiaires, les données sont régulièrement recueillies, saisies et rapportées selon un échéancier prédéterminé ; elles partent vers le niveau sous-national, qui a mis en place un système électronique de saisie des données. Les données sont agrégées et transmises par voie électronique jusqu'au niveau national, où l'on compile un jeu de données pour le pays. Les rapports sont ensuite publiés et renvoyés en amont du système de flux de données.

Quelques leçons à retenir sur les flux de données

En théorie comme en pratique, le système de flux de données présenté par la Figure 4.2 (b) a fonctionné sans accroc. **Cependant, pour que cela soit possible, il a fallu s'assurer des points suivants pour que le système soit soutenu à chaque niveau :**

Au niveau des exécutants : lorsqu'il existe une forte dépendance aux outils papier de collecte des données et lorsque l'accès à des installations de photocopie est limité ou nul, il est primordial de s'assurer de la mise en place des outils nécessaires pour la collecte des données (en l'occurrence, les Carnets de rapport d'activité). Il faut aussi pouvoir disposer d'une quantité suffisante de ces outils pour garantir la régularité des rapports. Il est important d'évaluer le niveau de lecture et d'écriture et les aptitudes des personnes qui recueillent les données afin de mettre au point des outils de collecte qui soient faciles à utiliser dans différents environnements.

Au niveau sous-national :
Assurez-vous que le matériel électronique et les logiciels nécessaires sont en place pour que le personnel dédié dispose d'un mandat clair sur la gestion des données ; il pourra ainsi saisir les données de façon régulière en respectant les délais, puis transmettre les informations agrégées au niveau national. Cela signifie que la technologie nécessaire (en l'occurrence, au moins une messagerie électronique, des ordinateurs dédiés et des membres du personnel qui s'y consacrent) doit être disponible, ainsi que des systèmes d'alimentation de secours.

Au niveau national :
Un personnel dédié et formé au S&E *doit impérativement être mis en place* avec un mandat clairement défini le chargeant de gérer les données et d'assurer le contrôle qualité pour la compilation et la diffusion des données. En termes budgétaires, cela demande d'allouer entre 7 % et 10 % au moins du budget global du programme à l'activité de S&E. En outre, il est crucial que les données compilées au niveau national soient rapidement transmises à toutes les parties concernées pour s'assurer qu'elles permettront d'améliorer les programmes.

[35] Voir Annexe G pour des exemples de Carnets de rapport d'activité.

4.3 Étape 3 : Sélection et mise au point des mécanismes et outils de collecte des données

Les outils de collecte des données pour le suivi des activités de mise en œuvre du plan national en faveur des OEV se répartissent dans deux grandes catégories :

- Les outils papier, couramment employés au niveau des communautés, et
- Les outils électroniques, couramment utilisés pour saisir et compiler les données, puis publier les rapports.

Les outils papier de collecte des données :
Au niveau des exécutants, où les ressources techniques peuvent être limitées, on utilise couramment des outils papier pour la collecte de données. Cela facilite la saisie manuelle régulière, sur place, des données sur les produits, ainsi que le stockage des jeux de données originaux, la compilation simple des produits du programme et, dans le cas d'un exemple de pays, la collecte de routine des « problèmes émergents » ou des « enseignements tirés ».

Les outils papier peuvent prendre la forme d'un registre, de Carnets de rapport d'activité liée au programme, de listes de contrôle, etc. Un exemple de « Carnet de rapport d'activité », développé et testé au Zimbabwe dans le cadre du plan national en faveur des OEV, est présenté à l'Annexe G (image).

Image : Carnets de rapport d'activité
Avec l'aimable autorisation de l'UNICEF Zimbabwe

Exemples de collecte de données via des outils électroniques :

- Versions sur tableur Excel des outils papier de collecte de données ;
- Outils de définition des activités : très utiles, ces outils permettent de recueillir et de définir les données portant sur qui fait quoi et où. Les informations sont entrées dans une base de données électronique qui produit des rapports standard. Les données sur l'activité peuvent être recueillies à tous les niveaux du système, mais le processus exige l'expertise d'un personnel qualifié (voir Figure 2.2 dans la Deuxième partie).

Pour décider des mécanismes à utiliser pour la collecte des données, il est important de :

- étudier une fois de plus les mécanismes de collecte de données existants, y compris le système de S&E national et le système d'informations médicales, en se posant la question : « tiennent-ils compte des problèmes que pose la collecte de données pour le programme sur les OEV ? » ;
- réfléchir aux difficultés et aux différences qu'imposent certaines méthodes de collecte de données (rapprochement, calcul, compilation, désagrégation, ventilation par sexes, rapport, etc.) ;
- identifier les obstacles liés aux capacités à chaque niveau ;
- reconnaître la nécessité d'utiliser un mélange de méthodes facilitant la collecte de données quantitatives et qualitatives, ce qui permettra de mieux comprendre le processus d'intervention et « ce qui s'est passé » ;
- mettre au point un outil de recherche opérationnelle pour le plan global de S&E afin de garantir l'inclusion d'études spéciales sur le terrain qui permettront de mieux comprendre les résultats.

Tout en reconnaissant la nécessité d'une collecte régulière des données pour les programmes en faveur des OEV, il existe des difficultés pratiques qui sont spécifiques à ces derniers :

- **Le calcul –qui ? quoi ?** : faut-il compter uniquement les bénéficiaires directs, les bénéficiaires d'une première aide, les nouveaux bénéficiaires, les bénéficiaires d'une aide continue ou les bénéficiaires d'une aide indirecte ? Ces problèmes sont en grande partie liés à la définition des « OEV » pour le pays et des personnes considérées ou non comme bénéficiaires du programme ;
- Problèmes de **doublons** : le même enfant peut être compté plusieurs fois si les services sont fournis par un grand nombre de prestataires différents ;
- **Variation dans la fourniture des séries d'intervention**, due à une mauvaise définition des normes relatives aux soins complets. Que doit-on compter ?

Leçons à retenir et autres indications sur la collecte de données :

- Il existe de nombreux exemples d'outils de collecte de données. Lorsque c'est possible, utilisez ou adaptez les outils existants et résistez à la tentation d'en créer d'autres ;
- Servez-vous de l'outil de collecte des données pour recueillir uniquement les indicateurs « bons à savoir » qui sont décrits dans le Cadre conceptuel. Les organisations apprécieront cependant peut-être de recueillir d'autres indicateurs à des fins de rapports internes ;
- Lors de la conception de la fiche de collecte de données du Carnet de rapport d'activité, n'oubliez pas d'inclure des dispositions relatives à la collecte des points suivants :
    - Coordonnées de l'organisation, y compris les numéros d'identification qui faciliteront la saisie des données,
    - Emplacement géographique de l'agence d'exécution,
    - Éléments sur les données, dont des indicateurs de base donnant les totaux à ce jour et la ventilation par sexe, le cas échéant, et
    - Les enseignements tirés ou les problèmes émergents ;
- Veillez à ce que l'outil de collecte des données reste simple et convivial et tienne compte des niveaux d'alphabétisation ;
- Donnez des indications claires sur l'utilisation de l'outil et sur la méthode de collecte des données. En d'autres termes, ne partez pas du principe que les personnes qui recueillent les données savent parfaitement se servir de l'outil ;
- Soyez attentifs au format de l'outil de collecte des données. Créez des outils qui soient faciles à stocker et à transporter en cas de besoin.

Exemple de pays : mise au point d'une collecte de données au niveau communautaire pour le système national de S&E au Swaziland

Il existe au Swaziland plus de 4 000 petites communautés réparties dans 360 chefferies. Bien qu'un système national de S&E ait été mis au point, les sous-systèmes ne s'y inscrivaient pas. Cela a conduit à mettre en place un système de S&E au niveau des communautés. Cet investissement a été réalisé car le pays est fortement dépendant des financements axés sur les performances.

Une fois le plan national élaboré, des fonds minimaux nationaux ont été créés pour la prévention, les soins, le soutien et l'atténuation de l'impact. Les centres sociaux des chefferies ont servi de points de collecte des données au niveau communautaire, chacun étant doté d'un employé chargé de recueillir les données. Après avoir créé un formulaire simple et convivial permettant de suivre la disponibilité des « fonds » mentionnés plus haut, 360 secrétaires et employés chargés de recueillir les données (un par chefferie) ont été formés. Le formulaire est volontairement facile (il suffit de cocher oui ou non), car la première tâche consiste à étudier la disponibilité des services au niveau local, et non leur quantité ou leur qualité. Les données sont recueillies tous les six mois.

Pour consulter des exemples d'outils de collecte de données au niveau communautaire, voir les Annexes G et I.

4.4 Étape 4 : Production du mécanisme de saisie des données

Dans les situations optimales, les données recueillies par le biais des systèmes nationaux de suivi sont entrées dans une base de données électronique, ce qui doit permettre le transfert effectif des données du format brut à une forme plus exploitable et surtout en faciliter la compilation et la synthèse.

En pratique, il n'est pas toujours possible d'atteindre cet objectif car :

- Des systèmes sont en concurrence ;
- Il y a parfois des problèmes de « propriété » ;
- Les systèmes ne fonctionnent pas de manière régulière en raison d'une gestion et d'une maintenance de piètre qualité ;
- Il manque les compétences et le personnel nécessaires à la maintenance du système ;
- L'équipement nécessaire n'est pas toujours disponible.

Solutions possibles :
Il n'existe pas de solution universelle à ce problème. L'expérience suggère cependant qu'il est important :

- d'évaluer les systèmes existants et les possibilités de saisir régulièrement les données relatives à l'exécution du programme ;
- d'évaluer les possibilités de modifier un des systèmes existants pour répondre à ces besoins ; et
- si aucune de ces options n'est possible, d'envisager la mise au point d'une solution de remplacement adaptée.

Cela peut impliquer de développer un système simple de saisie de données, basé sur Excel, qui permettra de saisir régulièrement les données, de les compiler et de les échanger avec les niveaux sous-nationaux et nationaux. Cela demande également de tester rigoureusement ce système de saisie de données sur Excel avant de l'utiliser et de former le personnel de saisie des données et d'encadrement à son utilisation. Les charges de travail devront éventuellement être ajustées pour prendre en compte les exigences supplémentaires liées à la saisie de données.

4.5 Étape 5 : Gestion des données

Dans les situations optimales, les données recueillies par les systèmes nationaux de suivi sont entrées dans une base de données électronique spécialement conçue et gérée à cette fin. Cela doit permettre le transfert effectif des données du format brut à une forme plus exploitable et en faciliter la synthèse de routine.

Le processus de gestion des données comporte plusieurs étapes, parmi lesquelles :

- La définition claire des rôles et responsabilités concernant la gestion des données ;
- La saisie des données ;
- La synthèse des données ;
- Le nettoyage et l'analyse ;
- La vérification et le contrôle qualité, qui requiert des contrôles aléatoires de routine, la supervision des données et l'assistance technique en cas de requêtes.

Leçons à retenir

Dès le départ :

- Élaborez le système de gestion des données AVANT le début de la collecte des données sur le terrain.
- Attribuez les rôles et responsabilités pour la gestion des données au plus tôt ; décidez qui fait quoi, quand et comment.
- Mettez-vous collectivement d'accord sur les procédures standard, par exemple les échéances de transmission des données à chaque niveau du système de flux de données.

Renforcez les capacités de collecte de données[36]

- Il est important de former l'équipe de collecte des données en soulignant la nécessité du respect des délais et de l'exactitude.
- Renforcez les capacités du système afin d'identifier les incohérences, les erreurs et les sur-représentations.

Élaborez un système de qualité

- Les contrôles de la qualité des données sont primordiaux ; ils doivent être exécutés régulièrement. Il est important d'observer comment les données sont recueillies, validées, enregistrées et gérées par les exécutants.
- Il est également important d'inclure des poids et contrepoids pour s'assurer que les données sont interprétées, que les récapitulatifs des données comprennent une analyse des tendances et que les données sont présentées de façon exacte.
- Vérifiez la conformité aux exigences nationales en matière de rapports, même si un système « miroir » de flux de données est utilisé pour fournir rapidement des données sur les activités mises en œuvre en faveur des OEV.

Stockez et mettez à jour les informations

- Stockez et mettez à jour les données au fur et à mesure. Cela évite les blocages en fin de mois, au moment où les données doivent être transmises.
- Créez un calendrier de saisie et de stockage des données avec des échéances très claires.
- Faites régulièrement des sauvegardes des données.
- Élaborez un système qui facilite la collecte périodique de données qualitatives.

Soyez organisés !

- Élaborez un système qui permette d'extraire facilement les informations souhaitées.

4.6 Étape 6 : Utilisation et diffusion des données

Trop souvent, les données recueillies ne sont pas utilisées et diffusées correctement. Dans la Section 4.1, nous avons posé la question : « qui a besoin des données et pourquoi ? ». En admettant le fait que des utilisateurs différents ont des besoins différents, il est important de prendre en compte ces besoins, c'est-à-dire de communiquer les résultats d'une manière adaptée à ses destinataires.

Par exemple :

Diffusion des informations dans la communauté :
Il est important de transmettre les enseignements tirés aux bénéficiaires du projet, car cela renforce le soutien de la communauté aux activités en faveur des OEV. Il est tout aussi important d'impliquer la communauté dans l'utilisation des données afin d'identifier et de combler les manques de données. Parmi les moyens possibles pour présenter les résultats à ce public :

- Réunions communautaires ;
- Cartes d'activité montrant les objectifs atteints par district, etc.

Transmission des informations au niveau sous-national :
À ce niveau, les utilisateurs de données ont besoin de « chiffres » et des dernières données sur les réalisations des projets et des organisations.

- Les récits de réussites et les enseignements tirés sont importants, en particulier s'ils sont puisés dans la recherche opérationnelle.
- Parmi les moyens possibles pour présenter les résultats à ce public :
  - Présentations brèves
  - Fiches d'information
  - Brochures
  - Récits de réussites
  -

[36] Voir la Section 5.3 pour de plus amples informations sur le renforcement des capacités.

Transmission des informations au niveau national :
La plupart des bailleurs de fonds demandent habituellement un rapport trimestriel. Cependant ces rapports sont souvent longs et exigent une analyse approfondie. C'est pour cette raison qu'il est utile de s'appuyer sur une structure de rapport. Celle-ci doit être simple, avec des directives clairement définies et des formats pertinents qui fournissent :

- Les coordonnées de l'organisation
- Les renseignements financiers
- Le résumé de l'activité mise en œuvre (avec des données quantitatives)
- Le résumé des réussites et des obstacles (avec des données qualitatives)
- Les problèmes émergents
- Les dates de dépôt obligatoires

Tableau 4.6 – Tableau récapitulatif de la diffusion des données

Destinataires	Informations requises	Méthode de transmission
Communauté indirectement impliquée dans le programme (Principaux leaders)	Résumé des résultats afin de susciter l'intérêt et d'inciter au soutien et à l'adoption du programme	Réunions, débats, presse, bulletins d'informations, photos
Communauté directement impliquée dans le programme (Enfants & responsables)	Résultats complets et recommandations pour qu'ils puissent évaluer ces résultats et contribuer à les concrétiser	Participation, réunions, étude des résultats, presse, bulletins d'informations, photos
Personnel du programme	Résultats complets et recommandations pour qu'ils puissent contribuer à concrétiser ces résultats	Participation, réunions, étude des rapports
Départements, agences et organisations au niveau du district	Résultats complets ou résumés, uniquement à des fins d'analyse des enseignements tirés et de décision politique.	Rapport complet ou résumé, débats, presse
Niveau régional	Identique au niveau du district	Probablement résumé seul, débats, réunions
Ministères, agences et organisations au niveau national	Résultats complets ou résumés à des fins d'analyse des enseignements tirés et de décision politique	Résumé, débats, réunions
Bailleurs de fonds extérieurs	Résultats complets ou résumés à des fins d'analyse des enseignements tirés et de décision politique	Rapport complet et débats récapitulatifs
Agences internationales, agences des Nations Unies pour le développement	Résultats complets ou résumés à des fins d'analyse des enseignements tirés et de décision politique	Probablement résumé seul, débats, réunions

Rappel : quelques règles de base
Simple et concis – Restez **simples** et **concis** dans vos communications, à l'oral comme à l'écrit. Utilisez des images chaque fois que c'est possible.

Exemple de pays : diffusion des données au Zimbabwe

Les données sont recueillies tous les mois selon un système papier qui se compose d'un Carnet de rapport d'activité (voir Annexe G) comprenant des fiches de compte-rendu avec papier carbone que l'on peut détacher.

Au niveau des exécutants, les données sont régulièrement recueillies, saisies et rapportées selon un calendrier prédéterminé :

- Le 5 du mois, les données sont entrées dans le Carnet de rapport d'activité ;
- Une fiche de compte-rendu détachable est remise ou envoyée au Coordonnateur du district sur le SIDA ;
- Une copie de la fiche de compte-rendu détachable est remise ou envoyée au Coordonnateur du district sur la protection sociale ;
- Une autre copie détachable de la fiche de compte-rendu est envoyée à l'organisation partenaire au niveau de la province, qui vérifie attentivement les données avant de les saisir dans une base de données électronique qui les transmet à l'échelon national ;
- Une feuille reste pour archive dans le Carnet de rapport au niveau des exécutants ;
- Au niveau national, les données sont contrôlées, compilées et analysées, puis un rapport récapitulatif (voir Annexe F) est produit le dernier jour du mois et renvoyé dans le système.

Cinquième partie : Compiler le tout

Dans cette partie, nous abordons les mesures complémentaires qu'il faut envisager lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du système de S&E de l'action nationale en faveur des OEV. Il s'agit notamment :

- d'organiser un système pilote pour tester le système,
- d'élaborer le plan de S&E global,
- de renforcer les capacités de lancement du système,
- de mettre au point un composant d'évaluation,
- de budgéter le processus.

5.1 : Expérimenter le système

L'expérimentation est une étape importante pour les essais du fonctionnement du système de suivi. Elle donne également la possibilité de susciter l'adhésion des parties concernées et de formuler des recommandations sur les points à améliorer. C'est une phase importante qui permet de renforcer la confiance dans le système.

Prévoyez un délai raisonnable pour cet essai : six mois devraient suffire. Cela permet de tester les procédures du système sur le terrain et de les suivre de façon cohérente. Soyez inclusifs à ce stade et surveillez à la fois l'application du Cadre conceptuel et la mécanique du système.

Expérimentez le système de façon aussi poussée que possible, en fonction des ressources disponibles. Consignez la procédure avec soin, en comprenant bien que l'objectif est de recueillir des informations utiles qui permettront d'améliorer le système. Utilisez des mécanismes de collecte de données à la fois qualitatives et quantitatives et, surtout, observez ce qui se passe sur le terrain. À titre d'exemple, l'Annexe E décrit l'expérimentation d'un système de suivi du plan national en faveur des OEV dans un pays. Cet exemple peut être adapté en fonction des contingences locales.

Quelques leçons à retenir de l'expérimentation des systèmes de saisie et de gestion des données provenant de programmes mis en œuvre en faveur des OEV

- Soyez inclusifs dès le départ : impliquez toutes les parties concernées (Gouvernement, ONU, CNLS et OSC) tout au long de la procédure.
- Les préférences des donateurs et des pays en matière de systèmes de saisie de données sont souvent incompatibles, et les problèmes d'appropriation provoquent l'indécision, des blocages et le ralentissement des progrès. L'alternative logique est un système « miroir » qui respecte les exigences nationales en matière de rapports tout en donnant la possibilité d'accélérer la transmission des données depuis le niveau des exécutants et retour en 30 jours. Ce système doit aussi être testé.
- Évitez les modifications du système pendant l'expérimentation ; gardez-les pour l'étape suivant le bilan.
- Renforcez les capacités et la confiance ; apportez une assistance technique en temps et en heure lorsqu'elle est demandée.
- Dressez un bilan complet de l'expérimentation en veillant à la bonne représentation des utilisateurs du système, y compris le CNLS, les ministères de tutelle et la communauté des donateurs.
- Répertoriez consciencieusement les enseignements tirés.

Autres points à noter :

- La différence des spécifications informatiques selon les niveaux pose des problèmes techniques qui sont difficiles à résoudre dans les contextes aux ressources limitées. C'est une réalité à laquelle on ne peut apporter que des solutions concrètes.
- La saisie des données risque de sembler pénible, à moins de former du personnel dédié à cette tâche au plus tôt.
- Le non-respect des délais et le manque d'exhaustivité entraînent des retards dans la circulation des données, ce qui peut affecter la confiance dans le système et perturber le principe de régularité des rapports. Il est essentiel de renforcer les capacités pour améliorer la confiance et comprendre qu'un suivi de routine est possible, simple et important pour le programme.

5.2 : Élaborer le plan global de S&E des actions pour les OEV

Le plan de S&E est un document général d'orientation relatif au suivi et à l'évaluation des plans nationaux en faveur des OEV. Il rassemble le Cadre conceptuel et les éléments mécaniques du système qui ont été décrits dans le présent document, tout en abordant également d'autres questions importantes, comme la gestion, le budget, les rapports et la diffusion des données.

Il existe de nombreux exemples de plans de S&E[37]. Le présent ouvrage n'a donc pas pour intention d'évoquer dans le détail l'élaboration de ces plans. Nous présentons toutefois des directives générales relatives à cette activité, en rappelant que le contenu variera selon les pays. Il est possible de prendre en considération les éléments suivants.

Titre	Informations nécessaires
Introduction et objectifs du plan	Soyez clairs et précis et soulignez le but général et les objectifs du document.
Définition du suivi et de l'évaluation	Donnez des définitions simples du S&E. Évitez les détails qui ne feront que compliquer la procédure.
Situation actuelle des orphelins et des enfants vulnérables	Dans cette section, donnez des informations précises correspondant à la situation actuelle, en répondant la question : « qui sont les OEV ? » Les informations peuvent provenir d'études spéciales. Incluez des graphiques pertinents qui montrent l'ampleur du problème et ses foyers, le cas échéant. ***Reportez-vous à la Deuxième partie de ce document pour de plus amples informations.***
Le Plan national - aperçu du plan national, but, normes indicatives nationales relatives à la prestation d'interventions de qualité, objectifs et domaines prioritaires	La définition des OEV pour le programme doit figurer ici. Dans cette section, on décrit le mécanisme d'action nationale choisi par le pays, qu'il s'intègre ou non dans le PAN en faveur des OEV. La description doit comprendre : ○ le but général ○ les principaux objectifs ○ les domaines prioritaires ○ les produits escomptés ○ les résultats et l'impact escomptés dans un délai donné ***Reportez-vous à la Troisième partie de ce document pour de plus amples informations.***
Description des indicateurs	Dans cette section, on s'intéresse à la description des indicateurs de base à tous les niveaux du S&E et on précise les indicateurs nationaux de base des résultats, lorsqu'ils sont pertinents. Il serait utile de montrer le Cadre conceptuel à ce stade. Incluez les échéances de rapports. ***Reportez-vous à la Troisième partie de ce document pour de plus amples informations.*** Incluez les questions de recherche opérationnelle et d'évaluation pertinentes dans cette section.
Mécanisme de collecte des données, y compris le flux de données, les outils de collecte et le système de saisie	Illustrez les mécanismes du flux de données et décrivez les mécanismes de collecte des données (papier et électronique) à chaque niveau. ***Reportez-vous à la Quatrième partie de ce document pour de plus amples informations.***
Rôles et responsabilités liés à la collecte des données	Définissez les rôles et les responsabilités à chaque niveau en matière de collecte des données, de rapports de saisie des données et de gestion des données. Un organigramme est utile.
Budget du plan national	Montrez les unités de coût, les estimations et les hypothèses, lorsqu'elles sont possibles et pertinentes. ***Reportez-vous à la Section 5.5 de ce document pour de plus amples informations.***
Rapports, utilisation et diffusion des données	Donnez les calendriers des rapports de routine, y compris les rapports trimestriels et annuels, l'utilisation et la diffusion des données.

[37] Le plan de S&E du PAN namibien en faveur des OEV, par exemple : Téléchargeable à l'adresse : <http://www.unicef.org/infobycountry/files/M-E-_PlanforNPAforOVCvol2.pdf>

5.3 : Le renforcement des capacités

Dans la Section 2.5, nous avons souligné la nécessité d'évaluer les capacités avant d'élaborer le programme de renforcement des capacités. Cette évaluation sera d'autant plus simple que le Cadre conceptuel et les mécanismes du système auront été élaborés et, si possible, expérimentés.

Il n'existe aucune recommandation universelle concernant le renforcement des capacités, habituellement spécifique au pays. Il est cependant primordial de fournir des formations à tous les échelons du système, en comprenant bien que les besoins en informations seront différents.

Tableau 5.3 Niveaux des utilisateurs et contenu des programmes de renforcement des capacités

Niveau des utilisateurs	Contenu de base des programmes de formation
Niveau des sous-bénéficiaires – collecteurs de données dans les communautés	**Connaissances de base sur le suivi des programmes (apports, produits)** • Pourquoi intervient-on ? Sur quoi porte le programme ? • Comment définit-on les personnes visées ? • Quelles données recueille-t-on ? • Comment recueillir les données ? (rapprochement, calcul, compilation simple et ventilation) • Où et quand envoyer les données ? (flux de données) • Utilisation simple des données (diagrammes circulaires, etc.) • Possibilités de partage des données (réunions communautaires des principaux leaders, rapports simples, etc.) • Enregistrer les grands enseignements tirés
Niveau sous-national	• Analyse de la situation des OEV dans le pays : le problème • La riposte (plan national) • Rôle du S&E dans le suivi de la riposte • Lien entre planification et suivi • Connaissances de base sur le S&E (apports, produits, résultats, impact, Cadre conceptuel) • Le Cadre conceptuel du S&E pour les OEV : intégration des exigences nationales de S&E et respect des « trois principes » • Flux de données • Exigences en matière de rapports • Saisie des données • Contrôle qualité • Utilisation et gestion des données • Rôles et responsabilités
Niveau national	• Compréhension de base du S&E • Définition des besoins des clients, des contraintes politiques • Compréhension et sélection des différentes structures d'évaluation • Commande d'études spéciales ; veiller à faire poser les bonnes questions • Évaluation de la validité des données • Analyse, résumé et réalisation d'une analyse des tendances concernant les données • Diffusion des données et communication des résultats • Compétences de renforcement des capacités en S&E

5.4 : Évaluation et recherche opérationnelle

« Pour réussir, il faut savoir ce qui marche. »[38]
Bill Gates, co-président de la Fondation Bill et Melinda Gates

Bien que le suivi de routine soit partie intégrante de la mise en œuvre du programme et doive à ce titre fournir des informations quantitatives et qualitatives régulières concernant notre « action » dans un laps de temps donné, il ne nous dit pas « ce qui s'est passé » à la suite de notre action. Développer les connaissances sur les résultats est indispensable pour expliquer si un programme a réellement atteint son but global et, surtout, s'il y a bel et bien eu des changements au niveau du bien-être et de la situation des enfants.

À la différence du suivi, qui est une surveillance de routine des activités du programme à caractère régulier et permanent (évaluation de la performance opérationnelle), l'*évaluation* est le processus qui consiste à évaluer comment un programme atteint ou a atteint ses objectifs prévus. L'évaluation du degré de réalisation des résultats prévus (avec ou sans les produits), tels qu'ils sont définis dans les objectifs du programme, est ce que l'on appelle l'*évaluation du programme*[39]. L'évaluation doit donc faire partie intégrante du cycle de projet pour les OEV et être inscrite dans les plans des programmes à un stade précoce.

Il est important de souligner qu'une évaluation efficace exige des principes de recherche rigoureux ainsi que des compétences et des ressources considérables qui sont rarement à la portée des programmes. Il faut en outre compter sur les difficultés particulières que nous rencontrons lorsque nous *évaluons* les programmes en faveur des OEV et, plus spécialement, sur les dilemmes éthiques[40] qui entourent la présentation des informations et l'obtention de réponses fiables de la part d'enfants, le repérage de groupes de comparaison et, par la suite, la réalisation d'une intervention auprès des groupes de comparaison à l'issue de l'évaluation.

Dans cette partie du document, nous apportons au lecteur un large aperçu de certaines questions cruciales qu'il faut traiter lors de la planification et de la mise au point d'une évaluation de programme. Ces informations sont loin d'être exhaustives, et un grand nombre des idées présentées ci-après sont adaptées de guides utiles sur le sujet [41] [42] , que les évaluateurs sont encouragés à consulter.

Types d'évaluations de programme
Si la plupart des organisations estiment nécessaire d'utiliser plusieurs mesures pour décrire leur performance, il n'existe pas de « bonne » méthode particulière pour ce faire. Le choix dépendra de l'objectif à atteindre, des ressources disponibles et des intérêts des personnes concernées et des utilisateurs des informations.

Toutefois, les besoins multiples en informations pour une gestion et une évaluation efficaces des résultats des programmes obligent à employer des approches et des méthodologies rigoureuses en matière d'évaluation. Il existe de très nombreuses approches disponibles sur l'évaluation au niveau de la programmation, qui peuvent être regroupées dans deux grands types d'évaluation : l'évaluation formative et l'évaluation sommative.

L'évaluation formative est habituellement réalisée pendant les étapes de planification ou de pré-planification d'un programme, dans le but d'identifier et de hiérarchiser les questions liées à un problème donné. Citons à titre d'exemple les évaluations des besoins, les enquêtes de référence, les analyses de situation, etc.

L'évaluation sommative, quant à elle, évalue les interventions et programmes déjà établis. Les approches les plus courantes de l'évaluation sommative sont : les évaluations de l'*efficacité théorique d'un programme* (qui consistent à évaluer si, dans des circonstances idéales, l'intervention aurait eu

[38] Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance, « Guide to the Evaluation of Psychosocial Programming in Emergencies », Projet d'expérimentation sur le terrain, UNICEF, 2008.
[39] Herman et coll., *Evaluator's Handbook*, Sage Publications, Inc., Thousand Islands, 1987.
[40] Voir l'Annexe J pour de plus amples informations et références.
[41] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Guide du suivi et de l'évaluation de la réponse nationale face au problème des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida*. UNICEF, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>
[42] Michael Bamberger et coll., *Real World Evaluation; Working under Budget, Time, Data and Political Constraints*, Sage, Thousand Islands, 2006, p. 48-49.

un effet ou non) et les évaluations de l'*efficacité pratique d'un programme* (qui consistent à évaluer si, concrètement, l'intervention a eu un effet ou non)[43].

Parmi les autres modèles d'évaluation sommative, citons les évaluations de l'adéquation, du caractère plausible ou de la probabilité. Les *évaluations de l'adéquation* évaluent dans quelle mesure l'activité du programme a atteint les objectifs spécifiés, c'est-à-dire si les changements escomptés se sont produits ou non. Les *évaluations du caractère plausible* déterminent si l'évolution des indicateurs (fourniture des services, utilisation, couverture, etc.) est le résultat de l'intervention et, de ce fait, devrait normalement requérir la présence d'un groupe d'intervention et d'un groupe de contrôle, puisqu'il faut éliminer toute influence de facteurs extérieurs ou de confusion[44]. Les *évaluations de probabilité* ont pour but de garantir que les différences entre le programme/l'intervention et les zones de contrôles sont le fait du hasard. Elles exigent de randomiser les activités de traitement et de contrôle et de ce fait ne permettent habituellement pas d'étudier l'efficacité du programme, puisqu'elles se prêtent à des situations autres que « concrètes »[45].

Planification et définition du champ de l'évaluation :

Les évaluateurs sont souvent confrontés à deux scénarios différents. Soit ils sont appelés à participer à la conception de l'évaluation au début du projet (cas le moins courant), soit, plus généralement, ils sont appelés à intervenir après le lancement du projet, lorsqu'il faut répondre à des questions cruciales. La seconde possibilité pose les plus grosses difficultés, et la planification s'impose.

Questions à se poser au stade de la planification	**Points à prendre en compte**
Pourquoi évalue-t-on ? Quel est l'objectif de l'évaluation ?[46]	**On peut évaluer pour l'une des raisons suivantes :** • Évaluer si le projet a atteint ses objectifs, • Évaluer si le programme a eu un impact, • Déterminer qui en a bénéficié et qui n'en a pas bénéficié, • Déterminer si le programme est pérenne et/ou s'il peut être reproduit, • Décider si le programme doit être poursuivi ou non, • **Renforcer les services existants (améliorer le programme),** • **Cibler les services efficaces à développer ou échelonner,** • **Exploiter le financement.**
Quels sont les composants du programme qui requièrent une évaluation[47] **? Qui réalise l'évaluation ?**	**Décider à quel niveau sera réalisée l'évaluation :** • **Produits** (habituellement recueillis de façon régulière par les équipes de projet au niveau du programme), • **Résultats** (peut être géré par le personnel interne avec l'assistance technique de l'organisation, ou réalisé par des consultants extérieurs au niveau de la population), • **Impact** (plutôt à faire gérer par des évaluateurs extérieurs).

[43] A. Gage et coll., *A guide to monitoring and evaluating child health programs*. Chapel Hill, 2005. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.cpc.unc.edu/measure/publications/pdf/ms-05-15.pdf>

[44] Jennifer Bryce et coll., « The Multi-Country Evaluation of the Integrated Management of Childhood Illness Strategy: Lessons for the Evaluation of Public Health Interventions », *American Journal of Public Health*, vol. 94 n°3, 2004, p. 406-415.

[45] Habicht et coll., « Evaluation Designs for Adequacy, Plausibility and Probability of Public Health Programme Performance and Impact », *International Journal of Epidemiology*, 1999, vol. 28 n°1, p. 10-8.

[46] Pour les programmes de l'UNICEF, il existe des critères d'évaluation normalisés qui sont décrit dans le *Manuel des politiques et des procédures en matière de programmes : les opérations des programmes*, UNICEF, chapitre V, section 1. Extrait (en anglais) : <http://www.unicef.org/french/evaluation/files/Eval_Criteria_PPPM_2005.pdf>

[47] Des exemples de différents niveaux d'évaluation sont fournis dans l'Annexe C.

Quel est le champ de l'évaluation ?	**Quelle est l'échelle de l'évaluation ?** • Les documents et indicateurs pertinents sont-ils disponibles ? • Quel type d'évaluation est nécessaire ? Est-ce réalisable ? • Existe-t-il déjà des données (indicateurs) ou faut-il recueillir des données primaires ? • Quel niveau de rigueur faut-il adopter ? • L'évaluation teste-t-elle une théorie du programme ? • Le modèle exige-t-il des techniques d'échantillonnage rigoureuses ? • Quel est le délai ?
Quelles sont les ressources disponibles ? (argent, expertise, temps)	• Quelles sont les implications budgétaires ? • Quel est le délai ? • Des mécanismes sont-ils en place pour garantir la qualité, la fiabilité et la validité ?
Quels sont les contraintes probables ?	Bamberger et coll. (2006)48 attirent l'attention sur les contraintes possibles des « évaluations concrètes » et notamment : • Les contraintes budgétaires, qui obligent à modifier le modèle, • Les contraintes de temps, qui peuvent obliger à engager plus de chercheurs, • Les contraintes de données, qui peuvent impliquer de reconstruire les données de référence, • Les influences politiques, en équilibrant les pressions des bailleurs de fonds et autres.

Conception de l'évaluation

Les faiblesses méthodologiques ne sont pas rares dans les évaluations.

Il faut être particulièrement attentif à la conception si l'on veut relever les « défis réels » de l'évaluation. Par exemple, si la documentation ne cesse de croître sur les mesures du bien-être psychosocial des enfants, il est également nécessaire de se montrer vigilants quant à l'utilisation des modèles d'évaluation qui abordent les problèmes d'éthique[49] et les autres préoccupations des enfants.

Questions à se poser au stade de la conception	Points à traiter
Conception de l'évaluation Qui doit-on inclure ? (public visé) Quel est l'échantillonnage le plus réalisable ? Où l'enquête sera-t-elle menée ? (lieu de l'enquête) Quel modèle d'étude est réalisable ? • Étude de référence ? • Modèle descriptif ? • Groupes de comparaison ?	**Le modèle de l'évaluation** dépendra des questions auxquelles il faut répondre et du stade du projet. **L'échantillonnage ou la sélection d'un segment de la population** que l'on veut être représentatif de la population entière, est probablement la partie la plus délaissée des évaluations. Les problèmes d'échantillonnage sont bien décrits dans le guide des projets d'expérimentation sur le terrain que l'UNICEF consacre aux programmes psychosociaux (voir [50] [51]). • **L'étude de référence** est un point de départ naturel. Elle donne la possibilité de mesurer quelque chose avant le début d'un programme et, si elle est soigneusement planifiée, elle peut aussi servir à mesurer la même chose à la fin du projet. • **Un groupe de contrôle ou de comparaison** est un groupe qui ne bénéficie pas de l'intervention ; il permet de s'appuyer sur les modèles d'évaluation les plus solides. Ces modèles ont tendance à être les plus onéreux. ○ Lorsque l'on travaille avec des enfants, l'utilisation d'un groupe de comparaison requiert une grande prudence, car cela peut créer l'attente d'un programme ou d'un service à un stade ultérieur. Ce n'est malheureusement pas toujours possible en réalité et peut même ne jamais se produire. Mais si le groupe de comparaison est instauré de façon raisonnable, les dommages potentiels seront atténués et cela sera apportera davantage qu'aucune comparaison du tout.

[48] Michael Bamberger et coll. *op. cit.*, p. 21.
[49] Voir l'Annexe J pour de plus amples informations et références.
[50] Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance, *Guide to the Evaluation of Psychosocial Programming in Emergencies*, Projet d'expérimentation sur le terrain, UNICEF, 2008.
[51] Michael Bamberger et coll., *op. cit.*, p. 323-354.

Choix de la méthodologie	Tout repose sur la décision d'utiliser des méthodes qualitatives ou quantitatives, ou un mélange des deux, pour la collecte des données. Il est recommandé d'utiliser une **approche mixte** pour l'évaluation. Elle englobe à la fois la collecte des chiffres (données quantitatives) et des descriptions (données qualitatives). Ces deux catégories ont chacune leurs points forts et, si elles sont gérées correctement, leurs informations se complèteront mutuellement. **On améliore les évaluations en considérant le même problème selon différentes perspectives méthodologiques.** La collecte d'informations auprès de sources différentes selon cette méthode s'appelle la « triangulation ». Les méthodes qualitatives recommandées pour travailler avec des enfants comprennent la « représentation visuelle »[52], les « entretiens avec des informateurs clés » et l'« énumération libre »[53], qui permettent aux enfants de participer et garantissent que le résultat souhaité (par exemple le bien-être) est compris dans son contexte culturel, par le biais de l'expression personnelle créative, par exemple. *Voir Bragin* (2005)[54]

Mesures existantes ou mesures locales ?

L'approche la plus courante en matière de mesures quantitatives consiste à utiliser les mesures « existantes », y compris les indicateurs de résultats et d'impact nationaux recommandés ou définis au niveau international, comme l'indique le *Guide du S&E pour les OEV*[55]. Ces mesures doivent être appliquées judicieusement, en prenant en compte la définition et les circonstances de la population visée, par exemple les enfants touchés par le VIH/SIDA, par opposition à une définition plus générale des enfants vulnérables ou « dans le besoin ».

Il est recommandé d'adopter des approches participatives plus spécifiques aux cultures en matière de collecte de données et d'inclure des méthodes telles que « l'énumération libre » mentionnée plus haut. Cependant il est important de respecter le cadre « conceptuel » convenu pour l'évaluation afin que les domaines de base et les questions principales soient correctement traités pendant l'élaboration de l'outil.

Utilisation des données – Partage et utilisation des conclusions

Le plus souvent, les conclusions sont partagées et débattues avec les instigateurs de la recherche, mais il est important de se rappeler que **les enfants et la communauté peuvent et doivent jouer un rôle important dans l'adoption des résultats de l'évaluation**. Il est primordial que la diffusion des conclusions soit étroitement liée à la planification des étapes suivantes, car cela garantit que les enseignements tirés seront intégrés dans la nouvelle mise en œuvre. L'utilisation des conclusions doit aussi être en rapport avec les objectifs de l'évaluation.

Les problèmes liés à une bonne rédaction des rapports ne seront pas abordés dans ce document. Le lecteur est invité à consulter les indications que l'on trouvera à ce sujet dans d'autres textes[56].

5.5 : Budgétiser l'élaboration et la mise en œuvre du système de S&E

Les coûts liés à l'élaboration et la mise en œuvre du système de S&E pour l'action nationale en faveur des OEV varient en fonction des environnements et des besoins. Cette section donne des indications générales sur le calcul du budget de cette procédure ; le Tableau 5.5 présente notamment des suggestions de considérations de coût liées à la méthodologie décrite dans le présent document.

Dès le départ, il est important de réaffirmer l'engagement de chaque partenaire du développement concernant les activités qu'ils ont accepté de soutenir eu égard au Plan d'action national, y compris le S&E. En résumé, trois principes s'appliquent :

---

[52] Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance, *Guide to the Evaluation of Psychosocial Programming in Emergencies*, *op. cit.*

[53] *Ibid.*

[54] Martha Bragin, « The community participatory evaluation tool for psychosocial programmes: A guide to implementation », *Intervention: International Journal of Mental Health, Psychosocial Work and Counseling in Areas of Armed Conflict*, 2005, p. 3-24. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.interventionjournal.com/downloads/31pdf/03_24%20Bragin%20.pdf>

[55] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Guide du suivi et de l'évaluation de la réponse nationale face au problème des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida*. UNICEF, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>

[56] Michael Bamberger et coll., *op. cit.*, p. 399-402.
Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Bien comprendre la planification et la gestion d'une programmation axée sur les résultats*, UNICEF, 2005. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.unssc.org/web1/programmes/rcs/cca_undaf_training_material/teamrcs/file.asp?ID=166>

- Planification et budgétisation axées sur l'activité (voir tableau ci-dessous) ;
- Planification des budgets nuls ;
- Hiérarchisation des activités.

Planification axée sur l'activité

En termes simples, cela implique d'établir le budget tel quel, directement dans le plan stratégique global de S&E.

Une façon simple d'aborder les choses consiste à examiner et à budgéter les étapes décrites plus haut en se posant les questions suivantes :

- Que devons-nous faire ? (étapes et activités)
- De quelles ressources avons-nous besoin pour réaliser ces activités ? (matériel et consommables)
- Qui s'en occupera ?
- Quel est le délai ?
- Quelles sont les hypothèses ? (les activités ne nécessitent pas toutes un budget)

Pour cela, il vaut mieux agir de conserve, en collaboration étroite avec le gouvernement national et les bailleurs de fonds, afin de s'assurer que toutes les activités prioritaires sont financées à partir de sources existantes ou à partir des ressources assurées par les partenaires de développement. Assurez et allouez des ressources à chaque activité du plan de travail.

Planification des budgets nuls

Les activités ne nécessitent pas toutes un budget : il y a certaines choses qu'un ministère fait sans qu'il y ait besoin de ressources extérieures. La planification des budgets nuls signifie qu'il faut travailler en étroite collaboration avec ses homologues pour trouver des idées créatives qui permettront de réaliser des activités sans que cela coûte quoi que ce soit. Les budgets nuls doivent être basés sur les ressources locales.

Hiérarchisation des activités

En règle générale, on accorde la priorité aux points suivants :

- utilisation des ressources locales dans la mesure du possible ;
- respect du plan d'action national global ;
- besoins les plus urgents du S&E ; et
- utilisation des fonds (veiller à ce que l'activité ne reçoive pas de fonds d'une autre source).

Tableau 5.5 : Établissement du budget pour l'élaboration du composant S&E du Plan d'action national en faveur des OEV

Étapes	Activités principales	Matériel et consommables	Personnel requis	Délai	Hypothèses
Définition du problème – RAAAP et analyse de situation	Planification Sensibilisation de la communauté Formation Réunion de diffusion	Véhicule Essence Équipement (ordinateur portable, imprimante, photocopieuse) Consommables (fournitures de bureau)	Conseiller spécialisé en S&E Directeur des recherches Assistants de recherche Agent de saisie des données Chauffeurs Gestionnaire des données	Trois mois	Les coûts du RAAAP ou de l'analyse de situation sont habituellement assimilés par l'agence principalement responsable de l'action nationale en faveur des OEV ; les spécialistes du S&E sont censés fournir des apports, généralement sans que cela coûte rien à ce stade.

Étapes	Activités principales	Matériel et consommables	Personnel requis	Délai	Hypothèses
Évaluation des capacités de S&E	Préparation de l'outil de collecte des données Production d'un rapport			Une semaine	Cette activité relève des compétences de l'équipe de S&E, qui peut utiliser ou non les services d'un conseiller spécialisé en S&E pour élaborer l'outil d'évaluation des capacités.
Élaboration du composant S&E du plan d'action national en faveur des OEV	Participation à l'élaboration du composant S&E du plan d'action national		Conseiller spécialisé en S&E	Deux mois	Activité spécialisée qui requiert probablement les services du conseiller spécialisé en S&E ou d'un expert en S&E travaillant déjà au niveau national.
Participation à l'examen du Plan d'action national en faveur des OEV par les parties concernées	Participation à trois jours de réunions pour l'examen par les parties concernées ; révision du document	Fournitures de bureau	Conseiller spécialisé en S&E Parties concernées	Trois jours suivis d'une période de révision (environ une semaine)	Activité spécialisée qui requiert probablement les services du conseiller spécialisé en S&E ou d'un expert en S&E
Mise au point et finalisation des éléments mécaniques du système de collecte de données, à savoir les outils de collecte, la documentation d'orientation et la base de données	Élaboration des documents d'orientation finaux, par exemple cadre de S&E directives relatives aux rapports	PAO et services d'impression	Conseiller spécialisé en S&E Spécialiste en informatique	Deux mois	Activité spécialisée qui requiert probablement les services d'un spécialiste en informatique et d'un expert en S&E
Renforcement des capacités de S&E	Atelier de formation des formateurs, formation de base au S&E	Centre de formation	Formateurs en S&E	Une semaine par province/site sélectionné	Cette activité peut être dirigée par des formateurs de l'échelon national qui ont participé à un atelier de formation des formateurs.

Étapes	Activités principales	Matériel et consommables	Personnel requis	Délai	Hypothèses
Assistance technique	Assistance sur le terrain aux exécutants		Conseiller spécialisé en S&E Spécialiste en informatique	Permanent	Le spécialiste en informatique joue un rôle important dans cette activité.
Réseautage	Organiser des forums réguliers pour communiquer les enseignements tirés	Salle	Équipe nationale	Une réunion par trimestre	Cette activité doit être dirigée par l'équipe d'action nationale.
Recherche opérationnelle (RO)	Demander des « études spéciales » afin de mesurer les résultats et l'impact du programme		Chercheurs spécialisés		Quatre études de résultats tous les deux ans avec un plafond de 200 000 USD

Conclusion

On constate une augmentation de la demande d'informations liées à la réalisation des objectifs et à l'impact des projets et politiques consacrés à la protection, aux soins et au soutien des enfants dans le besoin (vulnérables, contaminés ou touchés par le VIH/SIDA). Ce n'est qu'en essayant d'élaborer et de tester des systèmes simples dans des situations concrètes que nous pourrons parvenir à mieux comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Bien qu'il soit difficile de définir des systèmes de S&E opérationnels et qu'un grand nombre d'options théoriques existent, on a pu tirer des enseignements de leur application pratique dans différents pays. Il est désormais important de s'appuyer sur ce que nous savons pour créer de meilleurs systèmes.

Annexe A : Composants principaux d'un système national opérationnel de S&E sur le VIH[57]

Composant	But
Un : structures organisationnelles ayant des fonctions de S&E sur le VIH	Mettre en place et entretenir un réseau d'organisations responsables du S&E aux échelons national, sous-national et de prestation de services.
Deux : capacités humaines en S&E sur le VIH	Assurer des ressources humaines compétentes et adaptées à tous les échelons du système de S&E afin d'accomplir toutes les tâches définies dans le plan de travail national, annuel et budgété, de S&E.
Trois : partenariats pour la planification, la coordination et la gestion du système de S&E sur le VIH	Instaurer et entretenir des partenariats entre les parties nationales et internationales concernées et impliquées dans la planification et la gestion du système national de S&E.
Quatre : plan national multisectoriel de S&E sur le VIH	Élaborer et mettre régulièrement à jour un plan national de S&E comprenant les besoins en données identifiés, les indicateurs nationaux normalisés, les procédures et outils de collecte des données et les rôles et responsabilités en matière de mise en œuvre d'un système national de S&E opérationnel.
Cinq : plan de travail national, budgété et annuel, du S&E sur le VIH	Élaborer un plan de travail national, budgété et annuel du S&E comprenant les activités spécifiques, budgétées, du S&E qui sont réalisées par toutes les parties concernées, avec toutes les sources de financement identifiées. Utiliser ce plan pour coordonner et évaluer la progression de la mise en œuvre du S&E tout au long de l'année.
Six : promotion, communication et culture du S&E sur le VIH	Assurer la connaissance et l'engagement concernant le S&E et le système de S&E au niveau des responsables politiques, des responsables de programmes, du personnel du programme et des autres parties concernées.
Sept : suivi de routine du programme sur le VIH	Fournir dans les délais des données de grande qualité issues du suivi régulier du programme.
Huit : enquêtes et surveillance	Fournir dans les délais des données de grande qualité issues des enquêtes et de la surveillance.
Neuf : bases de données nationales et sous-nationales sur le VIH	Développer et entretenir des bases de données nationales et sous-nationales sur le VIH qui permettent aux parties concernées d'accéder aux données pertinentes pour la formulation des politiques et la gestion et l'amélioration du programme.
Dix : supervision de soutien et audit des données	Surveiller périodiquement la qualité des données et résoudre les éventuels obstacles à la production de données de grande qualité (c'est-à-dire valables, fiables, exhaustives et respectant les délais).
Onze : évaluation et recherches sur le VIH	Identifier les questions principales relatives à l'évaluation et à la recherche, coordonner les études qui répondent aux besoins identifiés et améliorer l'utilisation des conclusions des évaluations et des recherches.
Douze : diffusion et utilisation des données	Diffuser et utiliser les données du système de S&E pour guider la formulation des politiques et la planification et la gestion des programmes.

[57] Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, *Organizing Framework for a Functional National HIV Monitoring and Evaluation System*, ONUSIDA/MERG, Genève, avril 2008. Téléchargeable à l'adresse : <http://siteresources.worldbank.org/INTHIVAIDS/Resources/375798-1132695455908/GROrganizingFrameworkforHIVMESystem.pdf>

Annexe B : Définition des « OEV »

Définir les bénéficiaires est l'une des difficultés les plus courantes du suivi et de l'évaluation de l'action collective en faveur des OEV. Cela vient principalement de ce qu'il faut une intervention nécessairement multisectorielle pour répondre aux besoins des OEV.

Cette section aborde quelques-uns des problèmes rencontrés lors de la définition de qui sont les OEV et présente quelques recommandations basées sur l'étude des expériences de pays. La définition des OEV fait partie de la procédure progressive d'élaboration d'un système de S&E décrite dans la Troisième partie. Toutefois, compte tenu de sa complexité, la question est abordée en détail ici.

Contexte

Plusieurs termes différents sont utilisés pour décrire les enfants auxquels les ressources d'atténuation du SIDA sont destinées. Les définitions associées à ces termes varient selon les programmes et les documents. En outre, ils sont souvent utilisés de façon interchangeable, sans se soucier de leur sens exact. Cela peut générer beaucoup de confusion, en particulier dans le domaine du S&E.

Les deux termes les plus couramment employés pour décrire les enfants visés par les ressources d'atténuation du VIH sont « enfants touchés/affectés par le SIDA » (parfois désignés sous leur acronyme anglais CABA, pour *children affected by AIDS*) et « orphelins et enfants vulnérables » (OEV). Bien que les définitions précises de ces expressions varient selon les pays et les programmes et que les distinctions ne soient pas toujours très claires, « enfants touchés par le SIDA » est un terme généralement plus restreint qui inclut les enfants sur lesquels le SIDA a eu un impact direct, tandis qu'« orphelins et enfants vulnérables », terme plus global, prend en compte tous les enfants ayant subi les effets directs ou indirects du SIDA, ainsi que les enfants rendus vulnérables par d'autres raisons (extrême pauvreté, insécurité alimentaire, handicap, violence, etc.). [58]

Définition internationale des OEV et questions connexes[59]

Pour permettre un suivi et une surveillance au niveau mondial, le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation d'ONUSIDA (UNICEF et ONUSIDA, 2005) recommande une définition internationale des orphelins et des autres enfants rendus vulnérables par le SIDA (voir Encadré 3.3 dans la Troisième partie), laquelle vise spécifiquement les enfants dont la vulnérabilité est associée à l'état de morbidité ou de mortalité de leur parent ou adulte responsable.

La plupart des autres définitions adoptées par les partenaires internationaux de développement considèrent également les OEV comme des enfants rendus orphelins ou directement touchés par le SIDA. Cependant il est de plus en plus admis que ces définitions, fréquemment reprises dans les modèles d'enquête, sont limitées, car elles courent le risque de minimiser la situation et les besoins de beaucoup d'autres enfants. Elles ont aussi tendance à impliquer que tous les enfants touchés par le SIDA sont « vulnérables » et à isoler ceux-ci des enfants « non touchés » qui peuvent être tout aussi, voire plus, vulnérables.

Cet appel croissant à une définition plus vaste et plus globale de la vulnérabilité infantile se reflète fortement dans le large éventail de définitions données aux OEV dans les plans nationaux des pays, où il est implicitement compris que les étiquettes de catégorie associées à la vulnérabilité spécifique au SIDA sont en grande partie contreproductives. Cela vient du fait qu'il n'est ni possible ni souhaitable, dans l'immense majorité des cas, de distinguer les orphelins en fonction de la cause du décès de leur parent. En outre, si l'« orphelin » désigne dans le monde entier un enfant vulnérable du fait du décès de l'un de ses parents biologiques, la majorité d'entre eux vivent au moins avec un parent ou un membre de leur famille et bénéficient des soins, du soutien et de l'encadrement appropriés.

[58] Laurie Gulaid, *Targeting AIDS Mitigation Resources to Children*, document de réflexion de l'Équipe de travail interinstitutions sur les enfants et le VIH/sida, septembre 2007, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.crin.org/docs/Targeting%20AIDS%20Mitigation%20Resources%20to%20Children.pdf>

[59] Campbell, Moroni et Webb, « A Review of Monitoring and Evaluation in Support of Orphans and Vulnerable Children in East and Southern Africa », *Vulnerable Children and Youth Studies*, décembre 2008, Londres. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.informaworld.com/smpp/content~content=a907161229~db=all~jumptype=rss>

Recommandations :

1. Utilisez une approche par groupe-type de population pour définir les OEV. [60]
De façon générale, il existe deux approches différentes pour définir ou déterminer un « enfant vulnérable » dans les nombreux plans nationaux en faveur des OEV. Certaines définitions des enfants vulnérables se fondent sur des groupes-types de population discrets comme « les enfants vivant dans un ménage avec un adulte chroniquement malade », « les enfants qui ont perdu un de leurs parents biologiques ou les deux » ou « les enfants souffrant d'un handicap ». D'autres définitions cependant se basent sur des enfants qui manifestent des signes de vulnérabilité, comme « les enfants souffrant de malnutrition » et « les enfants non scolarisés ».

L'approche par groupe-type de population est plus propice au suivi et à l'évaluation, car elle établit un dénominateur ou une sous-population d'enfants aisément identifiable (orphelins de père, par ex.) qui reste relativement constant dans le temps et dans l'espace, et non un dénominateur de vulnérabilité dynamique (les enfants mal nourris, par ex.) qui peut évoluer directement et éventuellement du fait des interventions du programme étudié ou de contingences extérieures au champ des interventions (voir encadré ci-après).

Ainsi, s'il est important que les prestataires de services, au niveau communautaire, ciblent les enfants en fonction de ceux qui souffrent d'une vulnérabilité réelle ou qui requièrent une attention urgente ou immédiate (par ex., remise de sacs de nourriture aux enfants mal nourris, quel que soit le statut de leurs parents), pour le suivi national toutefois il est plus faisable de suivre et d'observer la progression de types de sous-population infantile définis représentant les enfants qui sont (ou sont supposés être) les plus susceptibles de souffrir de vulnérabilité par voie de conséquence.

Deux approches pour la définition des OEV : l'une est plus propice au S&E que l'autre

1. **OEV** définis comme des enfants manifestant des signes de vulnérabilité, comme la malnutrition, l'extrême pauvreté et la non-scolarisation (définition axée sur les caractéristiques qui seront affectées par l'intervention).

	Intervention :	
Référence	**Programme d'alimentation**	**Mesure de suivi**
Numérateur : Enfants mal nourris	→	Numérateur : Enfants mal nourris ↓
Dénominateur : OEV		Dénominateur : OEV ↓

2. **OEV** définis comme des enfants orphelins ou doublement orphelins, ou vivant avec un parent ou adulte chroniquement malade (définition axée sur les caractéristiques qui ne seront pas affectées par l'intervention).

	Intervention :	
Référence	**Programme d'alimentation**	**Mesure de suivi**
Numérateur : Enfants mal nourris	→	Numérateur : Enfants mal nourris ↓
Dénominateur : OEV		Dénominateur : OEV →

Dans le second cas (définition par groupe-type de population), le dénominateur n'est pas affecté par l'intervention, ce qui permet de mieux suivre et évaluer l'impact de celle-ci.

2. Distinguez les définitions au niveau sous-national ou du programme des définitions nationales employées pour le suivi. [61]

Cette bonne pratique est illustrée par le PAN namibien en faveur des OEV, dans lequel la définition des « enfants vulnérables » est laissée volontairement vaste et globale aux fins la programmation : « enfants ayant besoin de soins et de protection » (ministère pour l'Égalité des sexes et la Protection de l'enfance, Gouvernement de la République de Namibie, 2007). Cela s'explique par le fait qu'il est stipulé dans le plan national que chaque programme ciblera ses interventions sur une seule catégorie d'enfants vulnérables qu'il devra définir.

[60] *Ibid.*
[61] *Ibid.*

Les programmes de repas scolaires, par exemple, pourront cibler les enfants qui viennent de foyers exceptionnellement pauvres et ont besoin de nourriture supplémentaire ; de même, les associations sportives pourront s'intéresser aux enfants orphelins qui peuvent avoir besoin de soutien psychosocial. Les deux groupes envisagés sont vulnérables, mais chacun a des besoins différents et demande donc des interventions différentes. Ainsi le critère de classement d'un enfant parmi les OEV variera selon les signes de vulnérabilité visés et selon le but et les objectifs de l'intervention.

Cependant, si l'on souhaite mesurer les conditions d'un groupe d'enfants constant sur une échelle de temps, il a été élaboré une autre définition des « enfants vulnérables » pour le suivi et l'évaluation au niveau national, qui se fonde sur des conditions mesurables et discrètes qui ne devraient pas évoluer (voir encadré ci-dessous).

Exemple de définitions des OEV dans les plans et politiques

Selon le PAN namibien 2006-2010 en faveur des OEV (ministère pour l'Égalité des sexes et de la Protection de l'enfance, Gouvernement de la République de Namibie, 2007), les enfants vulnérables considérés dans le cadre du programme sont simplement les « enfants qui ont besoin de soins et de protection ». Cependant, dans le cadre du suivi national, un enfant vulnérable est : (i) un enfant vivant avec un responsable chroniquement malade (un responsable trop malade pour assumer les tâches quotidiennes au cours de 3 des 12 mois écoulés) ; (ii) un enfant vivant avec un responsable souffrant d'un handicap l'empêchant d'assumer les tâches domestiques ; (iii) un enfant d'âge scolaire qui ne peut pas fréquenter une école ordinaire en raison d'un handicap ; (iv) un enfant vivant dans un ménage dirigé par une personne âgée (d'au moins 60 ans, le ménage ne comptant aucun adulte responsable âgé de 18 à 59 ans) ; (v) un enfant vivant dans un ménage pauvre, c'est-à-dire un ménage qui consacre plus de 60 % de l'ensemble de ses revenus à l'alimentation ; (vi) un enfant vivant dans un ménage dirigé par un enfant (c'est-à-dire un ménage dirigé par un enfant de moins de 18 ans) ; (vii) un enfant ayant vécu la mort d'un adulte (âgé de 18 à 59 ans) dans le ménage au cours des 12 mois écoulés.

Il est toutefois important de noter que le fait de cibler les enfants destinataires des programmes d'assistance sociale à l'aide de critères d'éligibilité stricts peut créer des dilemmes éthiques par la stigmatisation ou l'exclusion d'enfants vulnérables pour d'autres raisons. C'est une des raisons de la position recommandée qui est que **si des critères discrets et mesurables doivent être employés dans le cadre d'une évaluation rigoureuse et du suivi national, les critères de définition des objectifs pour le projet ou la programmation doivent pour leur part être suffisamment souples et réactifs et s'appuyer sur les réalités de la communauté et les besoins immédiats de l'enfant**. Ainsi, il subsiste la nécessité d'élaborer un système de suivi des programmes pour les OEV qui réponde aux spécificités des opérations locales tout en conservant la possibilité d'analyser les données conformément aux définitions nationales et internationales.

3. Pour choisir entre une définition spécifique au VIH/SIDA ou une définition qui inclut l'ensemble des orphelins et des enfants vulnérables, il est essentiel de connaître le contexte épidémiologique national.

Dans les pays à prévalence particulièrement élevée d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, où un adulte sur cinq au moins vit avec le VIH, presque tous les enfants sont affectés par le SIDA d'une manière ou d'une autre. Les responsables politiques et les praticiens s'accordent de plus en plus à penser que dans les contextes à prévalence élevée (qu'il s'agisse de pays ou de régions sous-nationales) il est plus logique et plus éthique de suivre et d'évaluer tous les orphelins et enfants vulnérables, même lorsque les fonds et la responsabilité sont liés au SIDA. Les erreurs d'inclusion seront faibles par rapport au nombre d'enfants touchés par le SIDA qui seront effectivement atteints. Dans certaines des régions les plus touchées, une approche universelle bénéficiant à l'intégralité des enfants peut s'avérer plus adaptée et plus rentable [62].

[62] Laurie Gulaid, *Targeting AIDS Mitigation Resources to Children*, document de réflexion de l'Équipe de travail interinstitutions sur les enfants et le VIH/sida, septembre 2007, New York. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.crin.org/docs/Targeting%20AIDS%20Mitigation%20Resources%20to%20Children.pdf>

En revanche, dans les milieux à faible prévalence, où la grande majorité des enfants n'est pas concernée par le VIH/SIDA et où les ressources disponibles pour faire face au SIDA sont moins abondantes, il n'est ni approprié ni réalisable d'utiliser les fonds limités consacrés au SIDA au bénéfice de tous les orphelins et enfants vulnérables. Les ressources doivent être utilisées en rapport avec la vulnérabilité liée au VIH/SIDA, y compris pour la diminution de la stigmatisation et de la discrimination, qui sont souvent très fortes dans les milieux à faible prévalence [63]. Cela sous-entend qu'il faut identifier les personnes qui courent le plus de risques de contamination.

Il existe une myriade de contextes épidémiques entre « l'hyper-prévalence » de l'Afrique australe et les vastes populations d'Asie. D'autres facteurs – comme la disponibilité des ressources contre le SIDA, la solidité des infrastructures de prestation de services et les normes entourant les soins prodigués aux enfants – varient également beaucoup. Au regard de ces différences, une seule approche pour la définition puis pour le S&E aurait peu de chances d'avoir autant d'efficacité selon les pays et les régions[64].

[63] *Ibid.*
[64] *Ibid.*

Annexe C : Cadre de sélection des indicateurs (apports, produits, résultats, impact)[65]

La sélection d'une série d'indicateurs de base à des fins de suivi et d'évaluation d'un programme national est indispensable. Le cadre le plus couramment utilisé pour la sélection des indicateurs est le cadre apports-produits-résultats-impact présenté ci-dessous. Les indicateurs peuvent mesurer ce qui est fourni par un programme (argent, nombre de manuels, repas, formation, etc. – ce sont des indicateurs d'apports) et ce qui en résulte (orphelins aidés pour les frais de scolarité, conseillers qualifiés, capital de départ pour des activités génératrices de revenus, agendas, etc. – ce sont des indicateurs de produits). Ces indicateurs doivent être mesurés à tous les niveaux – projet, programme de district, provincial et national.

Au niveau national, différents indicateurs sont nécessaires pour suivre l'évolution des résultats des différents programmes. Les résultats et l'impact d'un programme correspondent à l'ensemble des résultats escomptés à moyen et long termes au niveau de la population à la suite des activités et réalisations du programme. Le plus souvent, ce sont les données sur la population qui permettent le mieux de mesurer ces résultats.

L'évaluation des mesures nationales de riposte prises en faveur des enfants touchés par le VIH/SIDA repose sur un bon suivi du contexte, des apports, des produits, des résultats et de l'impact du programme. L'analyse et l'interprétation des tendances des indicateurs de suivi aux différents niveaux servent de base à l'évaluation du programme national.

Considérés ensemble, les indicateurs de suivi rendent compte du succès de l'ensemble de la riposte nationale. Ils permettent aux directeurs de programme et aux décideurs de savoir si, dans un district, une région ou un pays, la totalité des efforts déployés en faveur des OEV ont un effet en termes de ralentissement de la propagation de l'épidémie de VIH et de réduction de l'impact de l'épidémie sur les individus et les familles.

La section suivante a pour objectif l'analyse de certaines questions fondamentales ayant trait à la sélection des indicateurs aux différents niveaux du cadre de suivi et d'évaluation (voir également la figure ci-dessous pour un exemple).

Figure : Cadre de suivi et d'évaluation des programmes en faveur des orphelins et des enfants vulnérables

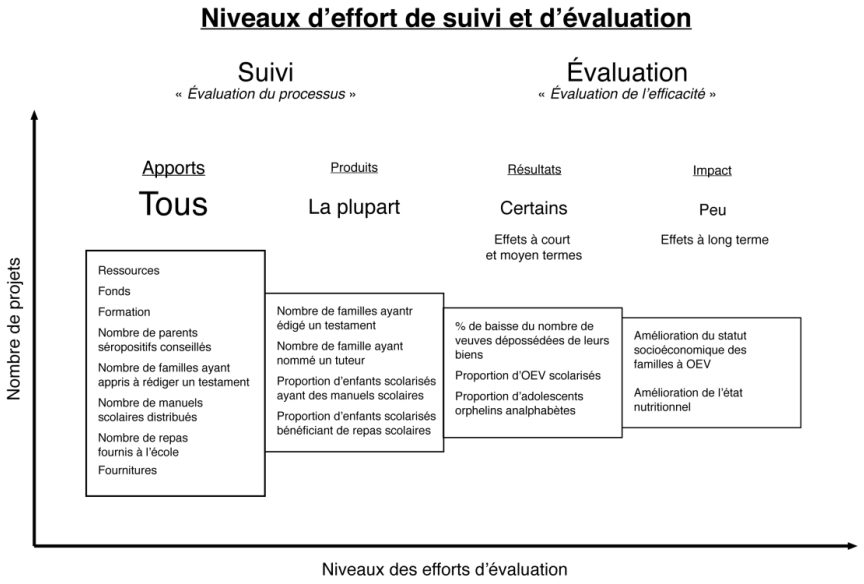

Source : d'après Lampty et Gayle (dir.), *HIV/AIDS Prevention and Care in Resource-Constrained Settings*, Family Health International, 2003.

[65] Extrait du *Guide du S&E pour les OEV*. Téléchargeable à l'adresse : <http://data.unaids.org/topics/M-E/ovc_me_guide_fr.pdf>

Le choix des indicateurs d'apports et de produits dépend des finalités des programmes. Par exemple, la planification de la succession – préparation des familles avant le décès d'un parent – est de plus en plus considérée comme étant un objectif de programme essentiel, ce qui fait que le suivi au niveau des apports comporte des indicateurs tels que le « nombre de parents séropositifs conseillés » ou le « nombre de familles à qui on a appris à rédiger un testament ». Le nombre de familles qui « ont rédigé un testament » ou « nommé un tuteur » sont des exemples d'indicateurs de produits. Les programmes de planification de la succession devraient avoir pour résultat important une réduction du « pourcentage de veuves dépossédées de leurs biens ». À long terme, ces interventions devraient avoir pour impact une amélioration du statut socioéconomique et un meilleur avenir pour les enfants touchés par le VIH/SIDA.

De même, les programmes qui visent à fournir des services essentiels tels que l'éducation de base devraient être suivis au moyen d'indicateurs mis en œuvre à différents niveaux. Au nombre des indicateurs d'apports utilisés pour suivre les programmes visant à assurer la scolarisation des enfants touchés par le VIH/SIDA figurent, par exemple, ceux concernant les services fournis, tels que le nombre de manuels scolaires distribués ou le nombre de repas scolaires assurés dans un district.

En ce qui concerne les produits, on peut citer des indicateurs comme le nombre d'enfants ayant des manuels scolaires ou le nombre d'enfants ayant pris un repas le jour d'école précédent. Ce programme devrait avoir pour résultat une augmentation de la « fréquentation scolaire » parmi les enfants touchés par le VIH/SIDA. À long terme, ce programme devrait avoir pour impact un accroissement de l'alphabétisation parmi les adolescents orphelins et les adolescents rendus vulnérables par le VIH/SIDA.

Le succès des programmes de soins et de soutien est fonction du contexte dans lequel ils sont exécutés. Les contextes sociaux, culturels et économiques dans lesquels les enfants vivent et dans lesquels les programmes sont exécutés sont d'importants facteurs qui doivent être pris en considération au moment d'évaluer une riposte nationale.

Ces dernières années, des indicateurs de contextes politiques, juridiques et psychologiques dans lesquels est exécuté un programme ont été élaborés. Le plus couramment utilisé est l'indice de l'effort des programmes de lutte contre le SIDA. L'expression d'attitudes de tolérance de la part de personnes vivant aux côtés de personnes séropositives est un important indicateur pour évaluer le niveau de stigmatisation et de discrimination à l'égard des personnes infectées et touchées par le VIH/SIDA.

Annexe D : Exemples de guide des indicateurs[66]

Cadre de résultats relatifs aux droits et à la protection

Objectif : Tous les enfants ont accès à des services de protection d'ici 2010.
WACPU : Groupe de protection des femmes et des enfants

	Indicateurs	Définition	Source	Fréquence	Responsabilité	Valeur de référence	Objectif 2010	Activités du PAN
IMPACT								
P.1	Nombre d'enfants victimes de violences (sexuelles ou physiques) signalés	Nombre de cas d'enfants victimes de violences sexuelles ou physiques signalés à la police ou au WACPU	WACPU et commissariats	Tous les ans	Ministère pour l'Égalité des sexes et la Protection de l'enfance	Aucune	à déterminer	1.8, 1.7
RÉSULTATS								
P.2	Pourcentage de personnes exprimant une attitude de tolérance à l'égard des personnes séropositives pour l'ensemble du panel étudié (15-49 ans)	Numérateur : nombre de personnes interrogées exprimant une attitude de tolérance à l'égard des personnes séropositives	EDS	Tous les 5 ans	Ministère de la Santé et des Services sociaux	21 % pour les hommes	à déterminer	1.7
P.3	Proportion d'enfants de 0 à 4 ans dont les naissances ont été portées sur les registres d'état civil	Numérateur : Nombre d'enfants de 0 à 4 ans dont les naissances ont été portées sur les registres d'état civil	EDS	Tous les 5 ans	Ministère de la Santé et des Services sociaux	70,5 % en 2000	80%	1.11
P.4	Délai moyen écoulé entre un viol et son procès	Nombre de jours moyens écoulés entre un viol et la décision de justice	Registres de police et dossiers de justice	Tous les 2 ans	Consultants locaux dépendant du ministère des Services sociaux	Environ 5 ans	6 mois à 1 an	1.8
P.5	Indice des efforts des politiques et des plans consacrés aux orphelins et aux enfants vulnérables	Il s'agit d'un outil d'autoévaluation utilisé avec des informateurs clé	Questionnaire de l'indice	2007	UNICEF	73 en 2004		1.1
PRODUITS								
P.6	Nombre de personnes conseillées (WACPU)	Nombre de personnes conseillées indiqué dans les dossiers	Dossiers	Tous les ans	Travailleurs sociaux et agents de police	1 500 par an	2 000 par an	1.8
P.7	Pourcentage de femmes et d'enfants dépossédés de leurs biens	Numérateur : Nombre de veuves âgées de 15 à 49 ans dépossédées de leurs biens	EDS	Tous les 5 ans	Consultants dépendant du ministère pour l'Égalité des sexes et la Protection de l'enfance	à déterminer	Réduction de 50 % d'ici 2010	1.6
P.8	Nombre de conventions recommandées ratifiées par le Parlement	Conventions internationales reconnues ratifiées par le Parlement	Dossiers parlementaires	Tous les 5 ans	Ministère pour l'Égalité des sexes et la Protection de l'enfance	Ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Tous	1.2

[66] *Monitoring and Evaluation Plan for the National Plan of Action 2006-2010 for Orphans and Vulnerable Children in Namibia*, Volume 2, ministère namibien pour l'Égalité des sexes et la Protection de l'enfance, octobre 2007. Téléchargeable à l'adresse : <<http://www.unicef.org/infobycountry/files/M-E-PlanforNPAforOVCvol2.pdf>>

Annexe E : Liste de contrôle pour le suivi d'un S&E pilote – l'exemple du Zimbabwe

Cette liste de contrôle a été utilisée pendant les six mois d'expérimentation du système de suivi pilote élaboré par le PAN zimbabwéen en faveur des OEV.

Organisation visitée……..……..……..

Date de la visite : ……..……..……..……..

But de la visite : (une seule réponse)

- Visite de suivi de routine
- Visite à la demande de l'organisation
- Demande de données (de notre part)

Nombre de visites précédentes (en donnant le motif des visites précédentes)
……..

Enquêteurs :

Nom des enquêteurs Désignation

Liste des membres du personnel interrogés

Nom des membres du personnel interrogés Désignation

Informations générales
Couverture géographique

Dans quels districts exécutez-vous des activités dans le cadre du PAN pour les OEV ?
……..

Dans combien de circonscriptions exécutez-vous des activités ?
……
Combien de bénéficiaires (OEV), sans compter les doublons, prévoyez-vous d'atteindre dans chaque domaine prioritaire (selon votre plan de programme) d'ici la fin de l'année ? ……...
Pensez-vous pouvoir atteindre cet objectif ? O/N

Justifiez votre réponse ……

Gestion du composant de suivi du programme inclus dans le projet
Votre organisation dispose-t-elle de personnel dédié au suivi du programme ? O/N

Si oui, remplissez le tableau ci-dessous

Domaine Nb de personnel % temps
S&E

Budget :
Quel pourcentage du budget global est consacré au S&E dans le cadre du programme du PAN pour les OEV ?
Pourcentage : % …….

Capacités
Votre organisation dispose-t-elle d'un référent pour le S&E ? O/N
Votre organisation a-t-elle mis en place un plan de S&E ?
Le personnel de S&E de votre organisation a-t-il reçu une formation officielle sur le suivi du programme ? O/N (Date : _____)

Si vous avez vous-même participé à une formation sur le S&E, comment la noteriez-vous ?

- Instructive et utile
- Assez instructive, mais insuffisante
- Pas du tout utile

Parmi les personnes de votre organisation ayant reçu une formation officielle sur le suivi des programmes, combien sont encore en poste ?

- Toutes (Nb.___)
- Quelques-unes (Nb. _____)
- Aucune

Si votre organisation a perdu des membres de son personnel chargé du suivi du programme depuis la formation officielle, veuillez en indiquer les raisons (si vous les connaissez)
……

Votre organisation organise-t-elle des formations sur le suivi du programme destinées à vos sous-bénéficiaires ? O/N

Si non, qu'est-ce qui y fait obstacle ? Veuillez expliquer : ……

De quelle assistance votre organisation aurait-elle besoin pour pouvoir organiser cette formation à l'avenir ?

Au cours des six derniers mois, votre organisation a été soutenue pour produire une matrice de suivi du programme. Qu'avez-vous pensé de cette expérience ?

- Utile et instructive
- Assez utile
- Pas du tout utile

Merci de donner de plus amples informations sur cette expérience ……

Technologie
Votre organisation dispose-t-elle d'un ordinateur dédié au S&E ? O/N
Si non, comment votre organisation organise-t-elle le temps passé sur ordinateur aux fins du S&E ?
Veuillez expliquer : ……
Quand le téléphone est-il opérationnel ?

- en permanence
- quelquefois
- jamais

Quand le courrier électronique est-il opérationnel ?

- en permanence
- quelquefois
- jamais

Votre organisation a-t-elle accès à Internet ? O/N

Vous servez-vous de l'assistance technique (Posmailbox) ? O/N
Quelle est l'utilité de Posmailbox ?

- Utile
- Plus ou moins utile
- Pas du tout utile

En termes de réactivité, comment vos requêtes adressées à l'assistance-technique Posmailbox ont-elles été traitées ?

- Réponse rapide et complète
- Réponse assez rapide et à peu près complète
- Pas de réponse

Saisie des données

Des membres de votre organisation ont-ils reçu une formation officielle à la saisie des données pour le PAN pour les OEV ? O/N

En termes de fonctionnalité du système de saisie de données, vous vous sentez :

- Tout à fait confiant, sans aucun souci technique
- Assez confiant, avec quelques soucis techniques
- Pas du tout confiant, avec beaucoup de soucis techniques

Si vous ne vous sentez pas confiant, merci de vous expliquer.

Globalement, que pensez-vous du système de saisie de données ?

- Convivial et facile à utiliser
- Assez facile à utiliser, mais il y a quelques problèmes
- Pas du tout convivial

En termes d'assistance technique fournie par le personnel de l'UNICEF/au niveau national, comment le noteriez-vous ?

- Réactif et très serviable
- Assez serviable
- Sans réaction et pas serviable

Autres commentaires/suggestions : ……

Collecte des données

Actuellement, les données du PAN pour les OEV sont recueillies dans des Carnets de rapport d'activité. Que pensez-vous de ce système ? (Attention, ici nous ne parlons pas des indicateurs.) Une seule réponse

- Le système facilite la collecte des données
- Le système facilite la collecte des données mais pose quelques problèmes
- Le système ne facilite pas la collecte des données

Veuillez signaler les problèmes rencontrés avec le système _____

Veuillez nous présenter le système mis en place dans votre organisation pour vérifier l'exactitude des données recueillies et saisies ……..

Votre organisation organise-t-elle :

- Des contrôles des données avec les sous-bénéficiaires au cours du mois ?
- Des contrôles des données avec les sous-bénéficiaires seulement à la fin du mois ?
- Des contrôles des données avec les sous-bénéficiaires seulement quand des problèmes surgissent ?

Veuillez expliquer les problèmes éventuellement rencontrés :

……..

Dans votre organisation, des procédures sont-elles en place pour garantir que les données sont transmises dans leur intégralité et dans les délais par les agents d'exécution ? O/N

Veuillez expliquer : ……

……..

Stockage des données

Commentaire sur le système de rangement et de classement
(Observation physique obligatoire des dossiers et des fiches)

Les fiches de saisie de données sont-elles correctement indexées ? (c.-à-d. Les chiffres sur les fiches correspondent-ils aux chiffres de l'outil de saisie électronique des données ?) O/N
(Observation physique obligatoire des dossiers et des fiches. Comparez les chiffres sur les fiches avec ceux de l'outil de saisie de données (un petit nombre seulement) et vérifiez s'ils correspondent.)

Contrôle qualité des données
Procédez à un contrôle ponctuel des données : sur un échantillon de 20 fiches d'activité, comptez le nombre de fiches « mal remplies », c.-à-d. celles sur lesquelles il manque des données ou dont les données sont incomplètes.
Des mesures de contrôle interne de la qualité des données ont-elles été mises en place ? O/N

Veuillez expliquer : ……

Comment sont gérées les « données inexactes » ? …….

Y a-t-il des procédures systématiques de correction des données inexactes et de consignation des modifications ? O/N
Veuillez expliquer :

Utilisation des données
Votre organisation reçoit-elle tous les mois les rapports résumés par le PoS ? O/N

Où sont stockées ces informations ? (À vérifier physiquement)

Veuillez expliquer comment votre organisation utilise ces données. * Vérifiez l'utilisation des données : graphiques accrochés aux murs, etc.

……..

Diffusion des données
Y a-t-il un mécanisme de partage des données avec vos sous-bénéficiaires ? O/N

Si oui, quelle est la fréquence de cette activité ?

- tous les mois
- tous les deux mois
- tous les trimestres

Si oui, veuillez expliquer le processus :

Y a-t-il d'autres mécanismes en place pour le partage des données (réunions de l'équipe du district, par exemple, etc.) ? Veuillez expliquer. _____

Les rapports de retours d'informations que vous recevez tous les mois de l'UNICEF sont-ils utiles ? O/N
Veuillez expliquer.
……

Réseautage
Y a-t-il un mécanisme d'établissement de réseau avec d'autres partenaires de votre district ? O/N

Veuillez expliquer : ……..
……
……

Difficultés actuellement rencontrées au niveau du système de suivi du programme :
……
……
……

Enseignements tirés :
……..

Recommandations pour l'amélioration du système de suivi du programme :
……..
……..

Commentaires généraux (observations importantes de l'enquêteur qui n'ont pas été notées plus haut) :
……
……
……

Annexe F : Exemple de compte-rendu mensuel d'activité des exécutants

Rapport récapitulatif des activités mises en œuvre

Programme de soutien (PdS) au Plan d'action national en faveur des OEV
Mars 2008

Tableau 1 : Rapport récapitulatif

Organisations ayant remis leur rapport (%)	100 %
Organisations ayant remis leur rapport dans les temps (%)	74 %
Organisations faisant l'objet de requêtes relatives aux données (%)	4 %

Figure 1 : Taux de mise en œuvre des indicateurs sélectionnés

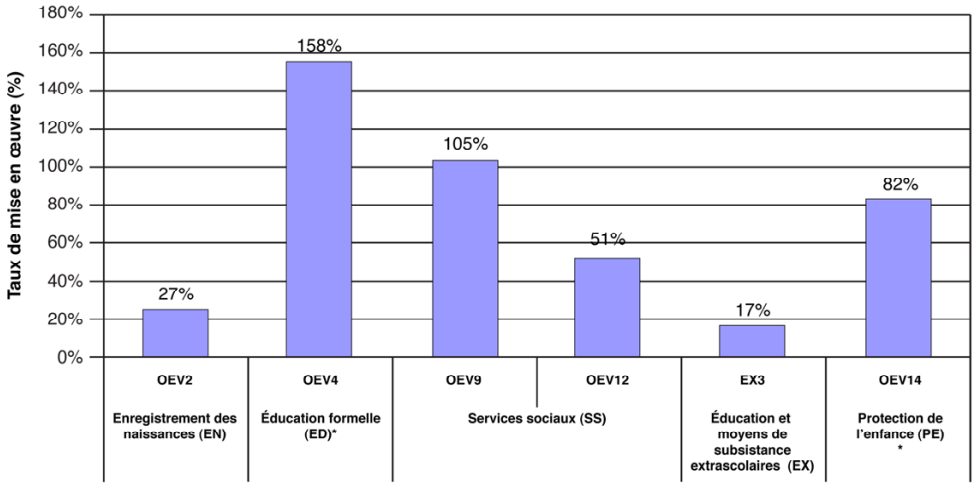

* Ce taux de mise en œuvre est établi à partir des valeurs ciblées pour l'éducation primaire et secondaire
Source : base de données de suivi du PAN pour les OEV

Tableau 2 : Résultats des principaux indicateurs

Domaine d'activité	Indicateur	Description de l'indicateur	Mars			À ce jour			Objectif 1ère année	Taux de mise en œuvre
			F	H	Total	F	H	Total		
EN	OEV2	Nombre d'OEV ayant récemment obtenu un certificat de naissance	46	51	**97**	680	744	**1,424**	**5,190**	**27%**
ED	OEV4 pr.	Nombre de nouveaux OEV scolarisés en primaire recevant une assistance au niveau scolaire, frais de scolarité compris	1,090	1,002	**2,092**	61,150	56,653	**117,803**	**86,725**	**158%**
	OEV4 sec.	Nombre de nouveaux OEV scolarisés dans le secondaire recevant une assistance au niveau scolaire, frais de scolarité compris	454	391	**845**	10,256	8,555	**18,811**		
SS	OEV6	Nombre de nouveaux OEV bénéficiant d'une assistance médicale, dont des soins médicaux et/ou des fournitures médicales	674	392	**1,066**	5,143	2,919	**8,062**	**14,964**	**54%**
	OEV7	Nombre d'enfants vivant avec le VIH/SIDA qui viennent de démarrer un traitement aux ARV	22	15	**37**	155	47	**202**	**315**	**64%**
	OEV9	Nombre de nouveaux OEV bénéficiant d'une assistance/d'un soutien nutritionnel/alimentaire	1,834	1,428	**3,262**	17,662	16,821	**34,483**	**32,832**	**105%**
	OEV12	Nombre de nouveaux OEV bénéficiant d'un soutien affectif/psychosocial, y compris les conseils d'un conseiller qualifié ou un soutien/accompagnement spirituel et affectif	3,908	4,061	**7,969**	20,307	18,406	**38,353**	**75,006**	**51%**
	OEV15	Nombre de nouveaux ménages dirigés par un enfant bénéficiant d'une assistance pour le logement			**1**			**18**	**15**	**120%**
	SS4A	Nombre de ménages avec OEV bénéficiant de la construction d'installations d'eau			**3**			**708**	**1,580**	**45%**
	SS4B	Nombre de ménages avec OEV bénéficiant de la construction d'installations sanitaires			**13**			**181**	**731**	**25%**
EX	EX2	Nombre de nouveaux OEV assistant à des formations de préparation à la vie active	786	516	**1,302**	5,295	4,544	**9,839**	**33,867**	**29%**
	EX3	Nombre d'OEV ayant terminé une formation professionnelle	10	10	**20**	159	152	**311**	**1,784**	**17%**
CP	OEV14	Nombre de nouveaux OEV recevant une assistance judiciaire	160	127	**287**	546	430	**976**	**1,186**	**82%**

Source : Base de données de suivi du PAN en faveur des OEV

Commentaires généraux

Au total, 100 % des partenaires ont envoyé leurs données mensuelles, marquant une amélioration par rapport au mois précédent. Les retards ont reculé de 83 % à 74 % par rapport au mois dernier. Les requêtes portant sur les données continuent de baisser avec 4 % des organisations faisant l'objet d'une requête. Les taux de mise en œuvre ont augmenté dans la plupart des domaines d'activité. La plus forte hausse a été enregistrée dans la protection de l'enfance : 24 % d'OEV supplémentaires ont reçu une assistance judiciaire par rapport au mois dernier. Le domaine de l'enregistrement des naissances continue de poser des difficultés : on note une augmentation d'à peine 1 % par rapport au mois dernier. Mais le plus gros point noir concerne les objectifs pour la 1ère année, car 9 des 12 indicateurs de base n'ont pas été atteints.

Il est intéressant de noter que, selon nos estimations, 184 296 enfants ont bénéficié à ce jour du Programme de soutien pour la 1ère année. Cela représente 125 % du chiffre escompté de 147 012 bénéficiaires.
Il a été conseillé aux organisations partenaires de continuer à rédiger leurs rapports sur les objectifs de 1ère année dans les anciens Carnets de rapport d'activité, en attendant les nouveaux carnets.

Annexe G : Exemple de Carnet de rapport d'activité

Cochez les cases applicables

Financement du PAN	
Autre financement	

En cas de financement par d'autres sources, veuillez les préciser. .....

Nom de l'organisation : ..... Identifiant organisation : / ..... / ..... / .....

Période de déclaration : (mm / aa) ..... District : .....

Domaine stratégique : ATTÉNUATION et SOUTIEN aux personnes affectées

Domaine du programme : Orphelins et enfants vulnérables (OEV)

Domaine d'activité 4 : Éducation formelle (ED)							
Indicateurs nationaux de base pour les résultats (gérés par le CNLS)		**Financement du PAN**			**Autre financement**		
Code	Indicateur	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
OEV3	Nombre de nouvelles écoles bénéficiant de subventions forfaitaires						
OEV4	Nombre de nouveaux OEV bénéficiant d'une assistance au niveau scolaire						
OEV5	Nombre d'OEV continuant à bénéficier d'une assistance au niveau scolaire						
Indicateurs supplémentaires du PAN (gérés par le Secrétariat national)							
ED1	Nombre de nouveaux OEV bénéficiant de bourses forfaitaires						
ED2	Nombre de nouveaux OEV bénéficiant d'une assistance pour les frais de scolarité						
ED3	Nombre de nouveaux OEV bénéficiant d'une assistance au niveau scolaire, hors bourses et frais de scolarité						

Problèmes émergents : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe H : Exemple de liste de contrôle de l'évaluation des capacités de S&E

Liste de contrôle de l'évaluation des capacités de S&E

Nous réalisons une petite étude de référence pour évaluer la disponibilité des compétences en S&E chez les partenaires qui mettront en œuvre les activités du Programme de soutien lié au PAN zimbabwéen en faveur des OEV. Ces informations permettront d'identifier les lacunes en S&E et de renforcer nos efforts de formation. Elles ne seront en aucun cas associées à votre organisation. Nous vous demandons de ne pas indiquer votre nom ou toute autre information à caractère personnel. Veuillez remplir le questionnaire ci-dessous.

A. Informations contextuelles

1. Quelle est votre poste dans l'organisation ?
2. Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?
3. À quel échelon travaillez-vous ? ☐ National ☐ Provincial ☐ Communautaire
4. Avez-vous déjà suivi une formation sur le suivi et l'évaluation ? Oui/Non
4.a) Si oui, indiquez où, et pendant combien de temps ?
5. Comment évalueriez-vous votre niveau général de compétence en matière de S&E (cochez une seule case) : ☐ Excellent ☐ Bon ☐ Assez bon ☐ Mauvais ☐ Médiocre
6. Y a-t-il un référent S&E dans votre organisation ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Pas sûr(e)
7. Comment évalueriez-vous votre niveau général de compétence informatique (cochez une seule case par programme) :

7.a) Word:	☐ Excellent	☐ Bon	☐ Assez bon	☐ Mauvais	☐ Médiocre	☐ Jamais entendu parler
7.b) Excel:	☐ Excellent	☐ Bon	☐ Assez bon	☐ Mauvais	☐ Médiocre	☐ Jamais entendu parler
7.c) Power Point:	☐ Excellent	☐ Bon	☐ Assez bon	☐ Mauvais	☐ Médiocre	☐ Jamais entendu parler
7.d) Access	☐ Excellent	☐ Bon	☐ Assez bon	☐ Mauvais	☐ Médiocre	☐ Jamais entendu parler

B. Informations sur le S&E

8. À ma connaissance, notre organisation dispose des ressources techniques suivantes, nécessaires pour mener des activités de S&E :			Réponse			Autres commentaires :
			Oui	Non	Pas sûr(e)	
8.a	Ordinateur dédié au S&E					
8.b	Adresse électronique accessible au personnel Toujours					
8.c	Accès à Internet	Toujours ☐				
		Parfois ☐				
		Jamais ☐				
8.d	Générateur de secours	Générateur de secours				
		Onduleur				

9. Pratique du S&E dans votre organisation Réponse		Réponse			Autres commentaires :
		Oui	Non	Pas sûr(e)	
9.a	Votre organisation dispose-t-elle d'un budget consacré à la mise en œuvre des activités de S&E pour le PdS ?				
9.b	Votre organisation dispose-t-elle de formulaires de collecte de données pour le Plan de soutien ? (Indiquez s'il s'agit d'outils du CNLS/PdS/élaborés par l'organisation elle-même)				
9.c	Votre organisation dispose-t-elle des Directives du CNLS à l'intention des exécutants ?				
9.d	Votre organisation dispose-t-elle du Guide des indicateurs du CNLS ?				
9.e	Votre organisation dispose-t-elle de directives de S&E ou d'autres supports de formation sur le S&E ? (Indiquez les supports de formation disponibles)				

10. Culture de S&E de l'organisation		Réponse			Autres commentaires :
		Oui	Non	Pas sûr(e)	
10.a	La direction de votre organisation fait-elle preuve de leadership et d'engagement pour les activités de S&E du PdS ?				
10.b	Avez-vous accès à une assistance technique pour le S&E quand vous en avez besoin ?				
10.c	Approche organisationnelle de l'utilisation des données				

11. Approche organisationnelle de l'utilisation des données		Réponse			Autres commentaires :
		Oui	Non	Pas sûr(e)	
11.a	Y a-t-il un plan de S&E pour le PdS dans votre organisation ?				
11.b	Disposez-vous de formulaires de collecte de données pour le Plan de soutien ?				
11.c	Les données sont-elles recueillies régulièrement pour le Pd				
11.d	Les données recueillies pour le PdS sont-elles analysées régulièrement ?				
11.e	Les données pour le PdS sont-elles régulièrement examinées et discutées dans votre organisation ?				
11.f	Les personnes qui recueillent les données pour le Plan de soutien reçoivent-elles régulièrement un retour d'information ?				

12. Connaissance des systèmes nationaux		Réponse			Autres commentaires :
		Oui	Non	Pas sûr(e)	
12.a	Selon moi, il existe une autorité organisée pour la coordination et la mise en œuvre du S&E au Zimbabwe.				
12.b	Selon moi, il existe un groupe de coordination nationale du S&E qui se réunit régulièrement.				
12.c	Selon moi, le cadre national de S&E englobe les programmes pour les OEV				
12.d	Je comprends bien le système national de S&E				
12.e	Mon organisation est inscrite auprès du CNLS et a reçu un numéro d'identifiant				
12.f	Mon organisation remplit régulièrement un formulaire de rapport d'activité pour le CNLS				

Connaissances et compétences en S&E (cochez une seule réponse)		Réponse					Autres commentaires :
		Excellent	Bon	Assez bon	Mauvais	Médiocre	
13.a	Selon moi, ma compréhension générale du système national de S&E est…						
13.b	Selon moi, ma compréhension du cadre de S&E est…						
13.c	Selon moi, je suis confiant(e) en mes capacités à élaborer un plan de S&E						
13.d	Selon moi, je suis confiant(e) en mes capacités à élaborer un budget de S&E						
13.e	Selon moi, je suis confiant(e) en mes capacités à définir des objectifs						
13.f	Selon moi, je suis confiant(e) en mes capacités à définir des questions de S&E						
13.g	Selon moi, je suis confiant(e) en mes capacités à définir des indicateurs						
13.h	Selon moi, je suis capable de gérer des données						
13.i	Selon moi, je suis confiant(e) en mes capacités à analyser des données						
13.j	Selon moi, je suis confiant(e) en mes capacités à dresser des rapports sur les données						
13.k	Selon moi, je suis confiant(e) en mes capacités à utiliser les données du programme pour la mise en œuvre de celui-ci						
13.l	Selon moi, je suis confiant(e) en mes capacités à développer les capacités de S&E au sein de mon organisation						
13.m	Je suis confiant(e) sur la réalisation des activités de S&E du PdS de mon organisation						

Annexe I : Exemple d'outil de collecte des données au niveau communautaire

Services fournis aux orphelins et aux enfants vulnérables

Nom du projet …….. Jour (semaine du) ……..……..
Région…… Ville…..…….
Circonscription…….…… Préparé par……..

N° .				
Nom				
Code				
Age	0-5 ans			
	6-14 ans			
	15 ans et plus			
Sexe	Hommes			
	Femmes			
Soutien scolaire				
Alimentation				
Soins médicaux	VIH			
	Autres			
Soutien psychosocial				
Protection				
Opportunités économiques/ renforcement				
Services reçus d'autres organisations				

Annexe J : Approches éthiques de la collecte d'informations auprès d'enfants et d'adolescents

Pour améliorer la vie des enfants, il est nécessaire de connaître leur situation, leurs besoins et les services qu'ils demandent et reçoivent. Les stratégies de collecte d'informations auprès des enfants sont variées, et les adultes qui travaillent avec eux ont l'obligation, d'une part, de respecter les normes éthiques les plus strictes lors du processus de collecte et, d'autre part, de ne pas leur faire intentionnellement du tort. Travailler avec des enfants exige donc que les directeurs de programme et les chercheurs reconnaissent les besoins des enfants et y répondent, et qu'ils adoptent les principes universellement admis relatifs à la déontologie médicale et aux droits de l'homme pendant toute la durée de l'activité.

Il n'est pas prévu de donner des directives détaillées dans le présent document sur les pratiques éthiques liées à l'inclusion d'enfants dans les activités de recherche. Les services qui sont absolument obligatoires dans une série minimum de mesures sont résumés dans une excellente publication[67] (p. 51). Ce sont les suivants :

- Offrir aux enfants et à leur tuteur la possibilité de donner leur consentement éclairé à être impliqués dans l'activité ;
- Consulter les membres de la communauté au sujet de l'acceptabilité de l'activité au niveau local ; et
- Existence de systèmes de référence opérationnels pour répondre aux situations révélées par l'activité.

Outre ces obligations absolues, les principales recommandations comprennent :

- La nécessité d'équilibrer la participation des enfants en découvrant leur propre opinion ;
- La planification préalable de l'activité de collecte des informations ;
- Les discussions avec la communauté, y compris les enfants et les adolescents ;
- La mise en place de systèmes de soutien opérationnels pour faire face aux événements négatifs.

[67] Katie Schenk et Jan Williamson, *Ethical Approaches to Gathering Information from Children and Adolescents in International Settings: Guidelines and Resources*, Population Council, Washington, 2005. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.infoforhealth.org/youthwg/PDFs/FHI/childrenethics.pdf>

The United Nations Children's Fund
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, USA
www.unicef.org

©The United Nations Children's Fund
(UNICEF), New York
September 2009

unicef